



Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales

2^e ÉDITION

[vivre en sécurité > se donner les moyens]
vol. 13



**Passer d'un diagnostic de sécurité
à un plan d'action : un guide
à l'intention des collectivités locales**

2^e ÉDITION

**[vivre en sécurité > se donner les moyens]
vol. 13**

*Institut national
de santé publique*

Québec 

AUTEURS

Dominique Gagné, conseillère scientifique
Karina Côté, conseillère scientifique
Pierre Maurice, médecin-conseil
Direction du développement des individus et des communautés

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Dominique Gagné
Direction du développement des individus et des communautés

MISE EN PAGE

Grille typographique et mise en page
N Pixel

CONCEPTION GRAPHIQUE DE LA PAGE COUVERTURE

Lucie Chagnon

RÉVISION DOCUMENTAIRE

Marie-Cloé Lépine, agente administrative
Direction du développement des individus et des communautés

Ce document est une révision de : Lafortest, J., Bouchard, L. M. et Maurice, P. (2010). *Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2010. Cette première édition a été réalisée avec la collaboration du ministère de la Sécurité publique du Québec et du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Ce document a été réalisé grâce à une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au www.inspq.qc.ca.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca. Les données contenues dans le document peuvent être citées à condition d'en mentionner la source.

Remerciements

Ce travail est le fruit de plusieurs années d'expérience, de réflexion, de collaboration et de développement dans le domaine de la promotion de la sécurité. Le présent volume et la collection dans laquelle il s'inscrit ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui sans la précieuse collaboration de nombreuses personnes provenant d'horizons différents.

Pour la première édition de ce volume, nous tenons à souligner la contribution de Sylvie Bellerose, Isabelle Brunelle, Paul Girard, Denise Lavallée, Marie-Claude Mc Nicoll, Daniel Rochette, Pierre Tessier, Jean-François Tremblay et Linda Veillette, ainsi que celle de Marie-Claire Laurendeau et Karine Souffez.

Pour la deuxième édition du présent volume, nous souhaitons remercier Louise Marie Bouchard de l'INSPQ qui a grandement contribué aux réflexions entourant la mise à jour des contenus, ainsi que toutes les personnes impliquées dans le développement de la formation *Pour des communautés sécuritaires : des outils et des connaissances pour l'action* sur laquelle s'appuie la deuxième édition du présent volume. Nous soulignons également la contribution de Dave Poitras, conseiller scientifique spécialisé à l'INSPQ, dans la rédaction de l'annexe portant sur les sources et les méthodes de collecte de données.

Finalement, nous souhaitons remercier Pascale Bergeron, conseillère scientifique à l'INSPQ, Michel Fortin, chargé de prévention à l'Office municipal d'habitation de Montréal, Jean-Sébastien Boucher, conseiller à la promotion des saines habitudes de vie au ministère de la Santé et des Services sociaux, et Thomas Paccalet, chef d'unité scientifique à l'INSPQ, qui ont accepté de partager leur temps et leur expertise avec l'équipe de projet afin de réviser les différentes versions du document.

Nous tenons à préciser que les informations et positions exprimées dans ce document n'engagent d'aucune manière les personnes mentionnées précédemment, pas plus que leur organisation d'appartenance.

Collection [vivre en sécurité > se donner les moyens]

Veillez prendre note que la liste des volumes de la collection [Vivre en sécurité, se donner les moyens] présentée dans les volumes 6, 10, 11, 12 et 13 publiés avant 2011 diffère de la présente liste.

VOLUME 1

Renée Levaque, Laurence Le Hénaff et Pierre Maurice. *Formation pour l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

VOLUME 2

Josephina Alvarez. *Réalisation d'un diagnostic de sécurité. Trousse à l'intention des collectivités locales – Les diagnostics locaux de sécurité : une étude comparée pour mieux comprendre et mieux agir*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

VOLUME 3

Julie Laforest. *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007.

VOLUME 4

Dominique Gagné, Julie Laforest et Pierre Maurice. *Guide d'analyse de la violence conjugale sur un territoire – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2017.

VOLUME 5

Louise Marie Bouchard, Monique Rainville, Pierre Maurice et Dominique Gagné. *Enquête sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie – Questionnaire et mode d'emploi incluant un outil informatique pour faciliter la saisie, le traitement et l'analyse des données*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2015.

VOLUME 6

Dominique Gagné, Karina Côté et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2021.

VOLUME 7

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice, Daniel Rochette et Robert Lavertue. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide de réalisation du portrait général du milieu*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 8

Louise Motard. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 9

Catherine Goulet-Cloutier, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide de réalisation d'une enquête sur la sécurité des personnes d'un milieu de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 10

Monique Rainville, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'organisation d'un forum de discussion – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 11

Julie Laforest, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 12

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 13

Dominique Gagné, Karina Côté et Pierre Maurice. *Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2021.

VOLUME 14

Dave Poitras, Dominique Gagné et Pierre Maurice. *Indicateurs de vulnérabilité associés à la survenue des traumatismes non intentionnels dans une communauté*, Institut national de santé publique du Québec, 2021.

VOLUME 15

Dave Poitras, Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Dominique Gagné. *La cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurité : Définition, composantes et indicateurs*, Institut national de santé publique du Québec, 2019.

Présentation de la collection

La collection *Vivre en sécurité, se donner les moyens* regroupe différents outils visant à soutenir une démarche structurée de planification des actions afin de maintenir ou d'améliorer la sécurité dans une communauté. Les différents outils ont été développés pour répondre à l'ensemble des préoccupations potentielles d'une communauté au regard de la sécurité, telles que la violence, la criminalité, le désordre et les incivilités, les traumatismes non intentionnels, la perception de la sécurité et le sentiment de sécurité.

La collection s'adresse à toute personne ou à tout groupe de personnes interpellés d'une manière ou d'une autre par un problème précis de sécurité ou par la sécurité globale d'une communauté dans le cadre d'activités professionnelles ou à titre de citoyen. Il peut s'agir par exemple d'un directeur d'école, d'une conseillère municipale, d'un service de police, d'un responsable d'un centre sportif, d'une organisation communautaire ou d'un comité de citoyens.

La collection comprend notamment la *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales* qui est composée du *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité* et de six guides méthodologiques. En plus d'être utiles pour la réalisation du diagnostic de sécurité, ces documents sont complémentaires aux autres volumes de la collection pour soutenir la réalisation d'une ou de plusieurs étapes de la démarche de planification des actions.

LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION DES ACTIONS POUR MAINTENIR OU AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

La démarche de planification des actions permettant de maintenir ou d'améliorer la sécurité d'une communauté comporte quatre étapes, soit la mobilisation du milieu, la réalisation du diagnostic de sécurité, la compréhension des problèmes et la planification des actions. Cette démarche peut être réalisée selon deux perspectives¹. La première perspective est axée sur un problème précis et consiste essentiellement en une recherche de solutions spécifiques pour un problème de sécurité donné (ex. : suicides, traumatismes sur le réseau routier, chutes, violence conjugale). La deuxième perspective est axée sur la sécurité globale. Elle consiste en une recherche de moyens pour maintenir ou améliorer la sécurité d'une communauté en s'adressant non pas à un problème précis, mais à un ensemble de problèmes de sécurité pouvant être présents dans une communauté.

1. La démarche de planification des actions pour maintenir ou améliorer la sécurité est présentée sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE LA SÉCURITÉ

Une communauté en sécurité est une communauté où l'on observe peu de criminalité et de violence, peu de blessures, peu d'accidents, peu de suicides, où les conséquences pouvant être associées à ces différentes problématiques sont réduites au minimum et au sein de laquelle les individus qui la composent ont le sentiment d'être en sécurité.

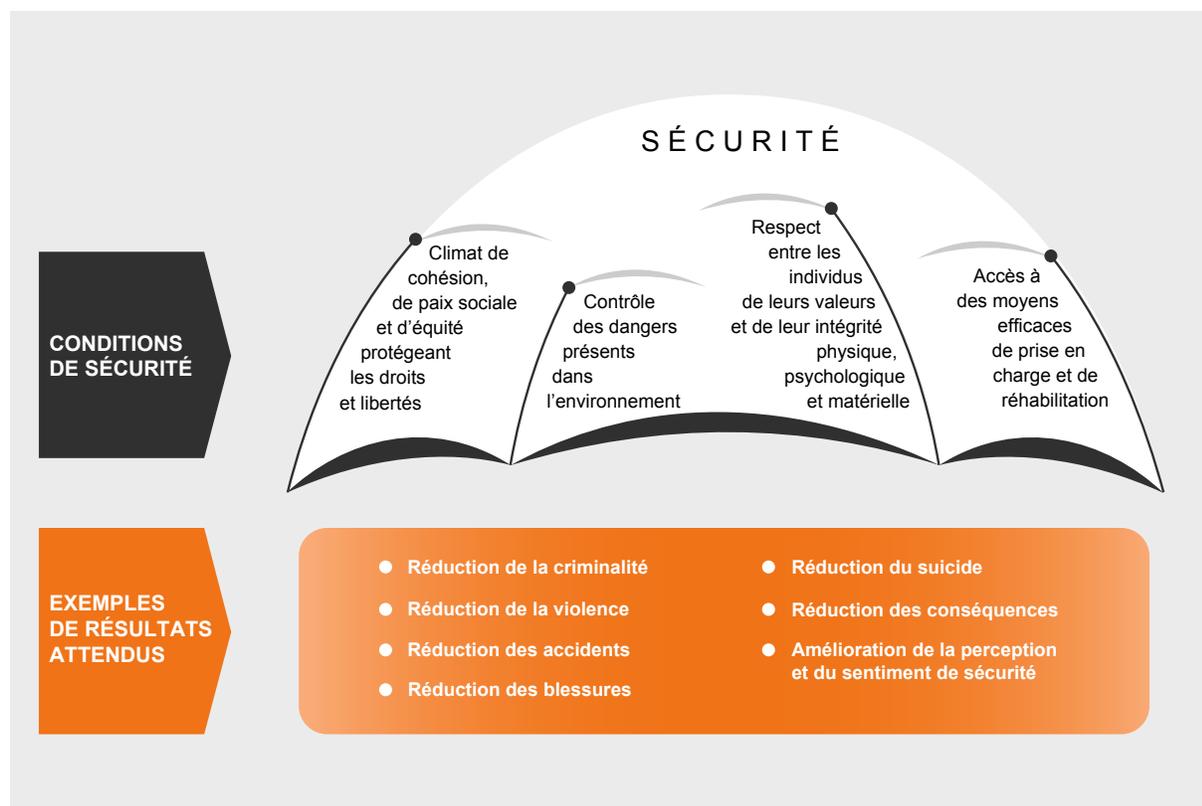
Pour atteindre ces résultats de santé et de bien-être, certaines conditions doivent être mises en place par les individus, les communautés, les gouvernements et les différents intervenants impliqués.

La figure ci-dessous illustre les différentes dimensions favorisant l'atteinte d'un niveau optimal de sécurité.

La collection prend appui sur la définition suivante de la sécurité :

« La sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté » (Maurice et coll., 1998).

Modèle intégrant les différentes dimensions de la sécurité



À propos de ce volume

Ce volume a pour objectif de soutenir la réalisation des deux dernières étapes de la démarche structurée de planification des actions visant le maintien ou l'amélioration de la sécurité proposée dans cette collection. Il présente les activités à réaliser pour comprendre le(s) problème(s) et planifier les actions. Une fois les activités proposées complétées, vous aurez en main un plan d'action à mettre en œuvre pour réduire ou solutionner le(s) problème(s). Les activités nécessaires à la réalisation des deux premières étapes de la démarche sont présentées dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*².

La deuxième édition du volume *Passer du diagnostic au plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales* présente les différentes activités à réaliser pour réduire ou solutionner un problème précis ou un ensemble de problèmes de sécurité et intègre la problématique des traumatismes non intentionnels à la liste des thèmes de sécurité.

2. Le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* est disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

Table des matières

Comment se repérer dans ce volume	xi
1. La démarche structurée de planification des actions en bref	1
2. Passer du diagnostic au plan d'action – Un aperçu	3
3. Mobiliser le milieu et déterminer le diagnostic de sécurité – Récapitulatif	7
4. Comprendre le(s) problème(s)	11
CHOISIR LES PROBLÈMES QUI FERONT L'OBJET DU PLAN D'ACTION	11
Identifier qui participera au choix des problèmes	11
Définir des critères de sélection	12
Déterminer la procédure	12
Sélectionner quelques problèmes	13
DOCUMENTER LE(S) PROBLÈME(S)	13
Quels sont nos besoins en information ?	13
Comment obtenir les informations nécessaires ?	14
Comment procéder ?	14
Organiser l'information sur chacun des problèmes	15
RÉFLÉCHIR AUX CAUSES	16
LA COMPRÉHENSION DU OU DES PROBLÈMES EN BREF	18
5. Planifier les actions	23
PRENDRE EN COMPTE LES OPPORTUNITÉS ET LES BARRIÈRES PRÉSENTES DANS LE MILIEU	23
RECENSER LES ACTIONS EFFICACES OU PROMETTEUSES	24

ÉLABORER UN PLAN D'ACTION	24
À quoi devrait ressembler votre plan d'action ?	27
Comment s'y prendre ?	29
VALIDER ET DIFFUSER LE PLAN D'ACTION	35
LA PLANIFICATION DES ACTIONS EN BREF	36
Références	43
Annexe 1 – Description et utilité des sources et des méthodes de collecte de données	45
Annexe 2 – Comprendre le(s) problème(s) – Fiche synthèse	59

Comment se repérer dans ce volume

CE VOLUME COMPREND CINQ SECTIONS

La première section présente la démarche structurée de planification des actions visant le maintien ou l'amélioration de la sécurité et les deux perspectives selon lesquelles elle peut être réalisée.

1
DÉMARCHE

La deuxième section offre un aperçu des activités à réaliser pour comprendre le(s) problème(s) et planifier les actions.

2
APERÇU

La troisième section propose un récapitulatif des activités réalisées pour mobiliser le milieu et déterminer le diagnostic de sécurité.

3
RÉCAPITULATIF

La quatrième section est consacrée à compléter les informations recueillies à l'étape du diagnostic dans le but de bien comprendre le(s) problème(s) et de réfléchir aux causes. Un aide-mémoire complète cette section.

4
COMPRÉHENSION

La cinquième section est dédiée à l'élaboration du plan d'action à partir d'actions reconnues efficaces pour réduire ou solutionner le(s) problème(s) en tenant compte des opportunités et des barrières présentes dans le milieu. Un aide-mémoire complète cette section.

5
PLANIFICATION

Enfin, la description et l'utilité des sources et des méthodes de collecte de données ainsi qu'une fiche synthèse pour rassembler les informations pour chaque problème complètent ce volume.

ANNEXES

La démarche structurée de planification des actions en bref

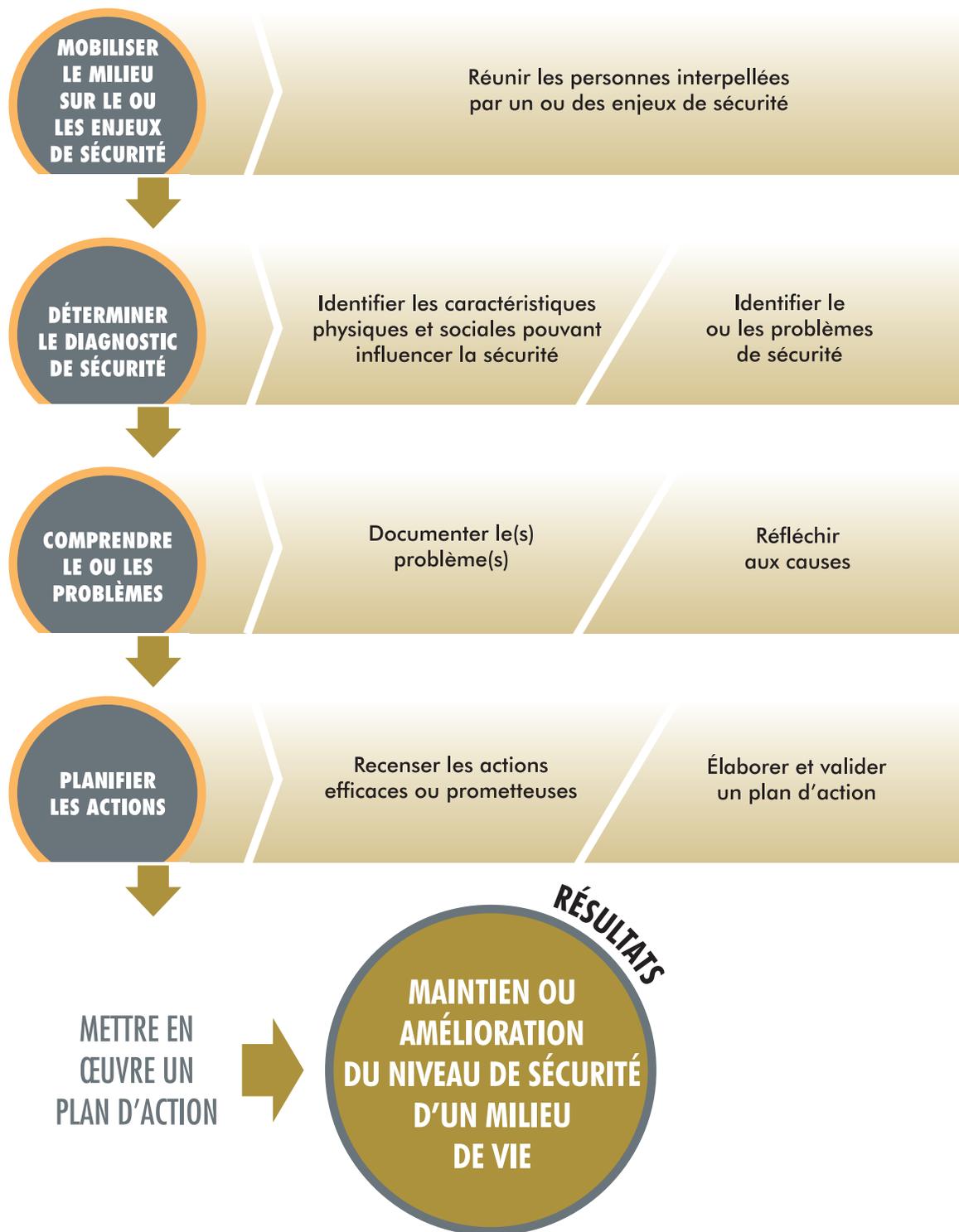
Afin de maintenir ou d'améliorer la sécurité d'une communauté, une démarche de planification des actions est proposée. Cette démarche comporte quatre grandes étapes à franchir pour arriver à élaborer un plan d'action efficace et adapté au milieu. La première étape consiste à **mobiliser le milieu sur le ou les enjeux de sécurité**, c'est-à-dire mobiliser les différents acteurs interpellés par un ou plusieurs enjeux de sécurité autour d'un objectif commun. La deuxième étape consistera à **déterminer le diagnostic de sécurité**. Il s'agira d'identifier les caractéristiques sociales et physiques pouvant influencer la sécurité et d'identifier le ou les problèmes présents dans le milieu³. La troisième étape consiste essentiellement à **comprendre le(s) problème(s)** en le(s) documentant et en réfléchissant aux causes. Finalement, la dernière étape consiste à **planifier les actions**, ce qui implique de recenser d'abord les différentes mesures qui fonctionnent ou qui ont été expérimentées dans le but d'élaborer un plan d'action (figure 1).

La démarche peut être réalisée selon deux perspectives. La première est axée sur un problème précis et consiste à améliorer la sécurité d'une communauté par la mise en place de mesures contribuant à réduire ou solutionner ce problème (ex. : suicides, traumatismes sur le réseau routier, chutes, violence conjugale). La deuxième perspective est axée sur la sécurité globale et consiste à améliorer la sécurité d'une communauté par la mise en place de mesures pour réduire ou solutionner un ensemble de problèmes existants⁴.

1
DÉMARCHE

3. Les activités nécessaires à la réalisation des deux premières étapes de la démarche sont présentées dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>
4. Des exemples de situations pouvant mener à la réalisation de la démarche selon la perspective sont présentés dans la section *La démarche structurée de planification des actions* du *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition*.

Figure 1 Démarche structurée de planification des actions



Passer du diagnostic au plan d'action — Un aperçu

Le passage du diagnostic au plan d'action peut être plus ou moins long dépendamment du nombre de personnes impliquées ainsi que du nombre et de la complexité des problèmes pris en compte. Les activités permettant de passer du diagnostic au plan d'action devraient idéalement pouvoir se réaliser à l'intérieur de six à douze mois. Conséquemment, il est bon de se donner un calendrier de réalisation des activités qu'on tentera de respecter le plus possible. Une bonne planification est donc primordiale si l'on veut respecter l'échéancier fixé. Il ne faut pas perdre de vue que de trop longs délais peuvent entraîner une démobilitation des personnes et des partenaires impliqués et qu'ils génèrent des retards dans la mise en œuvre des actions.

Ce passage à un plan d'action tient en deux étapes majeures, soit la compréhension du ou des problèmes, qui consiste à compléter les informations obtenues à l'étape du diagnostic de sécurité et à réfléchir aux causes du ou des problèmes identifiés, et la planification des actions à mettre en place, qui consiste à élaborer un plan d'action tenant compte des opportunités et des barrières du milieu pour réduire ou solutionner le(s) problème(s). La figure 2 présente un sommaire des activités à réaliser à chaque étape en précisant ce que vous devriez avoir en main pour commencer chaque activité et ce qui devrait avoir été produit à la fin.

Les éléments découlant de la réalisation des deux premières étapes de la démarche, soit mobiliser le milieu et déterminer le diagnostic, sont identifiés à l'aide d'un astérisque (*). Les activités nécessaires à la réalisation de ces deux étapes préalables sont présentées dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*⁵.

Tous les aide-mémoires de ce volume ont été regroupés dans un même document intitulé *Aide-mémoire sur le déroulement des activités de transition d'un diagnostic en plan d'action* disponible sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

5. Les activités à réaliser pour déterminer un diagnostic de sécurité sont présentées en détail dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

Figure 2 Comprendre le(s) problème(s) et planifier les actions : résumé des activités

Ce que vous avez en main pour cette activité	ACTIVITÉ	Le produit à la fin de cette activité
COMPRENDRE LE(S) PROBLÈME(S)		
Un diagnostic de sécurité validé, énoncé à partir d'un problème ou d'une liste de problèmes de sécurité intégrant, lorsque pertinent, certains faits saillants découlant du portrait général du milieu*.	CHOISIR LES PROBLÈMES QUI FERONT L'OBJET DU PLAN D'ACTION 	Un problème ou une liste de problèmes qui feront l'objet du plan d'action.
Un problème ou une liste de problèmes qui feront l'objet du plan d'action. Des informations tirées du diagnostic de sécurité à propos de chaque problème (quoi, qui, où, quand, combien)*.	DOCUMENTER LE(S) PROBLÈME(S) 	Une bonne compréhension du ou des problèmes (manifestations, circonstances, caractéristiques des personnes affectées, perception de la population).
Une bonne compréhension du ou des problèmes (manifestations, circonstances, caractéristiques des personnes affectées, perception de la population).	RÉFLÉCHIR AUX CAUSES 	Un résumé des causes du ou des problèmes.

Figure 2 Comprendre le(s) problème(s) et planifier les actions : résumé des activités (suite)

Ce que vous avez en main pour cette activité	ACTIVITÉ	Le produit à la fin de cette activité
PLANIFIER LES ACTIONS		
Des informations recueillies au cours des différentes étapes de la démarche ou lors d'échanges formels ou informels avec différentes parties prenantes*.	<p>PRENDRE EN COMPTE LES OPPORTUNITÉS ET LES BARRIÈRES PRÉSENTES DANS LE MILIEU</p> 	Le sommaire des opportunités et des barrières présentes dans le milieu qui seront à prendre en considération au moment du choix des actions à inscrire au plan d'action.
Des pistes d'actions identifiées à travers la documentation consultée et les personnes rencontrées ou par les membres du groupe de travail en fonction de leur expertise et de leurs connaissances*.	<p>RECENSER LES ACTIONS EFFICACES OU PROMETTEUSES</p> 	Une liste d'actions reconnues efficaces ou prometteuses pour réduire ou solutionner le(s) problème(s).
<p>Un milieu mobilisé autour d'un ou de plusieurs enjeux de sécurité*.</p> <p>Une vision commune de la sécurité ou de l'enjeu de sécurité*.</p> <p>Une bonne connaissance du ou des problèmes.</p> <p>Un sommaire des opportunités et des barrières présentes dans le milieu.</p> <p>Une liste d'actions reconnues efficaces ou prometteuses pour réduire ou solutionner le(s) problème(s).</p>	<p>ÉLABORER LE PLAN D'ACTION</p> 	Un plan d'action comprenant un but et des objectifs, une liste d'action à mettre en œuvre et les différentes activités à réaliser pour y parvenir.
Un plan d'action comprenant un but et des objectifs, une liste d'action à mettre en œuvre et les différentes activités à réaliser pour y parvenir.	<p>VALIDER ET DIFFUSER LE PLAN D'ACTION</p> 	Un plan d'action validé et diffusé.

2
APERÇU

Mobiliser le milieu et déterminer le diagnostic de sécurité — Récapitulatif

Les activités à réaliser pour mobiliser le milieu autour d'un ou de plusieurs enjeux de sécurité et déterminer un diagnostic de sécurité sont présentées en détail dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*⁶.

La mobilisation du milieu consiste essentiellement à réunir des acteurs du milieu autour d'un objectif commun, soit l'amélioration de la sécurité. Cette étape vise à mobiliser une diversité de personnes, de groupes de personnes ou d'organisations interpellés par la sécurité ou par un enjeu de sécurité. Ce regroupement favorise une meilleure compréhension de la situation ou du milieu et la mise en commun des atouts, des compétences et des habiletés de chacun.

À la fin de l'étape de mobilisation, vous avez en main :

- un engagement (formel ou non) clairement affiché de maintenir ou d'améliorer la sécurité,
- un engagement des autorités concernées,
- un groupe de travail réunissant les différents acteurs interpellés par un ou plusieurs enjeux de sécurité,
- l'adhésion à des valeurs favorisant le travail d'équipe,
- une vision commune de la sécurité ou du problème de sécurité,
- un objectif clair et bien compris de tous, incluant la population, le territoire ou un milieu d'intérêt bien défini,
- un responsable désigné pour la réalisation des travaux,
- des rôles et des responsabilités bien définis.

La réalisation d'un diagnostic de sécurité consiste pour sa part à produire un état de situation en matière de sécurité dans un milieu donné. Il s'agit d'une étape visant à fournir l'information la plus objective possible dans le but de mieux intervenir. Dans le cadre de la démarche proposée pour maintenir ou améliorer la sécurité d'un milieu de vie, le diagnostic de sécurité est énoncé à partir d'un problème ou d'une liste de problèmes de sécurité en intégrant, lorsque pertinent, certains faits saillants découlant du portrait général du milieu.

6. *Le Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* est disponible sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

À la fin de l'étape visant à déterminer le diagnostic de sécurité, vous avez en main :

- les faits saillants sur certaines caractéristiques géographiques, humaines, économiques ou liées au logement, ainsi que sur les caractéristiques sociales et physiques pouvant influencer la sécurité du milieu,
- un problème ou une liste de problèmes de sécurité,
- un diagnostic de sécurité énoncé à partir d'un problème ou d'une liste de problèmes de sécurité intégrant, lorsque pertinent, certains faits saillants découlant du portrait général du milieu,
- un diagnostic de sécurité validé auprès d'un public restreint, notamment auprès de ceux qui ont contribué de plus près à l'élaboration du diagnostic, les représentants de la population et les représentants des organisations susceptibles de contribuer au plan d'action.

Vous êtes maintenant prêts à sélectionner les problèmes qui feront l'objet du plan d'action pour ensuite mieux les comprendre et élaborer un plan d'action visant à les réduire ou les solutionner.

Avant de poursuivre les travaux, il est suggéré de s'assurer que les membres du groupe de travail maintiennent leur niveau de motivation et soient toujours mobilisés autour de l'objectif initial. Certains indices comme l'assiduité dans la participation des membres, leur contribution aux discussions ou la progression des travaux selon l'échéancier peuvent être considérés. Afin de redonner un second souffle au groupe de travail, on pourra consacrer un peu de temps pour rappeler les raisons qui ont conduit à la réalisation de la démarche, l'objectif du projet, ainsi que les bons coups réalisés jusqu'à présent. Un tour de table permettant aux membres du groupe de verbaliser les difficultés rencontrées et les solutions possibles peut également s'avérer utile.

Dans le cas où les travaux n'auraient pas été amorcés pour répondre à une demande adressée par une autorité concernée par un ou des enjeux de sécurité, il est essentiel avant de poursuivre la démarche de planification des actions d'obtenir ou de réitérer l'engagement des autorités concernées qui seront responsables de leur mise en œuvre.

L'exemple suivant regroupe les différentes activités réalisées à l'étape de mobilisation et à l'étape du diagnostic. Cet exemple sera repris tout au long du document pour illustrer le propos. Quoique fictif, cet exemple se veut le plus vraisemblable possible.



L'exemple de la municipalité de Saint-Gelais



La municipalité de Saint-Gelais est située en zone semi-rurale et compte environ 60 000 habitants. Elle est divisée en trois grands secteurs, soit le Quartier Sud, où l'on retrouve une concentration de jeunes familles, le Quartier Nord, où une bonne partie des résidences sont des résidences secondaires, et le Secteur commercial, qui fait office de centre-ville avec une vie communautaire plus ou moins animée. En raison de la répartition des habitants sur le territoire et de sa configuration, les deux principaux parcs de la municipalité sont situés respectivement dans le Quartier Sud et dans le Secteur commercial.



Au cours des dernières années, certaines préoccupations concernant la sécurité ont été portées à l'attention des autorités de la municipalité de Saint-Gelais. Ces enjeux concernaient la vitesse des automobilistes aux abords des deux écoles primaires du Quartier Sud ainsi que la survenue de désordre, de l'appropriation de certains lieux publics par des jeunes et de bruits nocturnes dans certains secteurs. Des plaintes ont également été formulées par certaines personnes âgées qui ne se sentaient pas en sécurité dans les parcs ni lors de leurs déplacements à pied, plaintes associées à la peur de chuter sur les trottoirs mal déneigés l'hiver ou d'être attaqué ou intimidé. Parallèlement à cela, des travaux d'évaluation étaient en cours afin de présenter une demande de subvention dans le cadre d'un programme gouvernemental d'amélioration des infrastructures afin de revitaliser certains quartiers de la municipalité.

Désireux d'offrir un milieu de vie sécuritaire à l'ensemble de la population, le conseil municipal a confié au comité Ville en santé le mandat de réaliser une démarche structurée de planification des actions visant l'amélioration de la sécurité. Mobilisé pour améliorer la sécurité de leur communauté, un groupe de travail réunissant les différents acteurs interpellés par les enjeux de sécurité a été mis sur pied. Ce groupe s'est donné comme objectif de réaliser un diagnostic de sécurité et de produire un plan d'action dans le but d'optimiser la sécurité de la municipalité de Saint-Gelais.

En tenant compte de leur vision commune de ce qu'est un milieu de vie sécuritaire, les membres du groupe de travail ont réalisé différentes activités pour déterminer le diagnostic de sécurité. Un portrait général du milieu qui a notamment permis d'identifier que la vulnérabilité économique du Quartier Sud peut influencer le niveau de sécurité de la communauté a d'abord été réalisé. Un certain nombre d'enjeux de sécurité ont ensuite été investigués en consultant différents documents et statistiques, en réalisant une enquête auprès de la population et des entretiens avec des informateurs clés, ce qui a permis d'identifier les principaux problèmes de sécurité présents sur le territoire, soit :

1. Problème de vols par effraction dans la municipalité, surtout dans les résidences du Quartier Nord.
2. Chutes et peur de chuter chez les personnes âgées associées à un environnement mal entretenu ou inadapté pour cette population. Problème particulièrement important dans le Quartier Sud.
3. Problèmes de désordre et d'incivilités dans plusieurs secteurs de la municipalité associés notamment au délabrement de certains lieux publics, à la présence d'immeubles abandonnés et aux comportements de certains groupes de jeunes (appropriation de certains lieux publics et tapage).
4. Problème de violence conjugale dans le Quartier Sud.
5. Intimidation dans les deux écoles primaires et dans l'école secondaire du Quartier Sud.

3

RÉCAPITULATIF

6. Problèmes de sécurité routière (sécurité des enfants lors de leurs déplacements et excès de vitesse dans plusieurs secteurs de la municipalité).
7. Faible sentiment de sécurité chez les personnes âgées. Ce sentiment est notamment associé à du désordre causé par des groupes de jeunes dans certains secteurs, particulièrement dans les parcs et le Quartier Sud.

Ce diagnostic de sécurité a été entériné par le conseil municipal qui a invité le groupe de travail à poursuivre les travaux.

Comprendre le(s) problème(s)

La troisième étape de la démarche structurée de planification des actions consiste à comprendre le(s) problème(s) identifié(s) à l'étape du diagnostic de sécurité⁷. Cette étape vise essentiellement à **documenter le(s) problème(s)** dans le but d'en avoir une compréhension adéquate pour pouvoir agir efficacement et à **réfléchir aux causes**. En plus d'être utile à la compréhension du ou des problèmes, la recherche de nouvelles informations peut également s'avérer une occasion pour identifier des causes possibles et même des pistes d'actions. Cela sera utile par la suite pour pouvoir déterminer les actions à mettre en place pour réduire ou solutionner le(s) problème(s) de sécurité.

Avant de documenter davantage le(s) problème(s) de sécurité identifié(s) à l'étape du diagnostic, il est suggéré de se questionner sur le nombre de problèmes pouvant être retenu au plan d'action et de **choisir les problèmes qui feront l'objet du plan d'action** si nécessaire. Il est à noter que lorsque l'objectif du projet vise à réduire ou à solutionner un problème précis de sécurité, le choix des problèmes ne s'applique pas. Le groupe de travail sera alors prêt à documenter le problème (voir section *Compléter les informations sur le(s) problème(s)*).



CHOISIR LES PROBLÈMES QUI FERONT L'OBJET DU PLAN D'ACTION

Le nombre et la nature des problèmes identifiés à l'étape du diagnostic de sécurité pourraient être trop nombreux pour faire l'objet d'un plan d'action selon les ressources disponibles ou les capacités du milieu. Il faudra alors choisir quelques problèmes. Lorsque les ressources et les capacités du milieu permettent de prendre en compte tous les problèmes identifiés à l'étape du diagnostic, le choix des problèmes ne s'applique pas. La présente section suggère un processus qui facilitera l'exercice.

Identifier qui participera au choix des problèmes

Avant de procéder au choix des problèmes, il faut identifier les personnes qui y participeront. Il s'agit généralement des membres du groupe de travail auxquels peuvent s'ajouter quelques personnes supplémentaires en raison notamment de leur expertise, de leur expérience ou de leur situation dans une organisation. Ces participants peuvent être des experts, des représentants de l'autorité concernée ou des citoyens.

Si de nouvelles personnes sont invitées à participer au choix des problèmes, il faudra vous assurer qu'elles connaissent et partagent la vision d'une communauté en sécurité que vous avez retenue⁸.

4

COMPRÉHENSION

7. Les activités à réaliser pour déterminer un diagnostic de sécurité sont présentées en détail dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

8. Voir la section *Partager une vision commune de la sécurité ou du problème de sécurité* du *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* disponible sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

Définir des critères de sélection

Il est important que les membres du groupe de travail s'entendent sur les critères qui guideront l'exercice et les définissent. Pour être valables, ces critères doivent être explicites. Le cas échéant, ils vous permettront de justifier les décisions en toute transparence auprès de la population et des parties prenantes.

Habituellement, le premier critère appliqué est celui de l'**importance du problème**. Vient ensuite la capacité d'agir sur ce problème en termes d'**efficacité présumée d'éventuelles actions** et de la **faisabilité de leur mise en œuvre**. Par exemple, un problème comme le désordre pourrait être choisi puisqu'il a été jugé important, parce que les participants savent quelles actions mettre en place, que celles-ci sont reconnues efficaces et que leur mise en œuvre s'avère faisable compte tenu des ressources techniques, humaines et financières disponibles.

Outre ces critères, le groupe de travail pourrait considérer, par exemple, le fait qu'**aucun effort n'a encore été consacré** pour réduire ou solutionner un problème, qu'il s'agit **d'une préoccupation d'une grande partie de la population** ou qu'il **suscite un intérêt médiatique et politique important**. L'essentiel est que les critères que vous privilégiez fassent consensus et qu'ils soient clairs et explicites.

Déterminer la procédure

À partir des problèmes identifiés à l'étape du diagnostic et des critères retenus, le groupe de travail déterminera la procédure la plus appropriée pour choisir les problèmes. L'exercice peut se faire en se basant sur le bagage de connaissances et l'expérience de l'ensemble des personnes qui y participent.

La procédure peut être très ouverte et souple (ex. : discussion et brassage d'idées) ou prendre une forme plus organisée en ayant recours à une technique minutieuse et systématique (ex. : technique du groupe nominal, vote).

Importance du problème

Un problème peut être jugé important parce qu'il est fréquent, parce qu'il fait de nombreuses victimes (directes ou indirectes), parce que les conséquences sont importantes (ex. : décès, blessures entraînant des incapacités, pertes économiques, dommages importants aux infrastructures) ou parce qu'il est en constante progression.

Efficacité présumée d'éventuelles actions

L'efficacité concerne la capacité d'éventuelles actions à réduire, éliminer ou améliorer la situation au regard d'un problème. L'existence d'actions évaluées ou éprouvées et l'opinion d'experts sont des moyens qui peuvent être privilégiés pour déterminer les actions efficaces.

Faisabilité de la mise en œuvre

La faisabilité réfère à la capacité d'agir en tenant compte des ressources techniques, humaines et financières disponibles. Un problème peut être préféré à un autre de même importance parce que des opportunités de financement existent. De même, le groupe de travail peut choisir de privilégier un problème qui suscite l'intérêt d'un partenaire en particulier puisque c'est un gage qu'il s'impliquera dans la mise en œuvre du plan d'action, ce qui facilitera la réalisation des actions.

Sélectionner quelques problèmes

Une fois la procédure déterminée, il faut maintenant sélectionner quelques problèmes de sécurité qui feront l'objet du plan d'action en fonction des critères de sélection déterminés.

Il est surtout important de se rappeler que les problèmes sélectionnés doivent faire l'objet d'un consensus. Ce dernier favorisera l'acceptation des résultats par l'ensemble des participants. Il s'agit essentiellement du fruit d'un compromis entre les participants ou d'un consentement spontané. Le succès d'un tel exercice ne dépend pas tant du nombre de personnes qui y participeront, que des techniques appliquées pour obtenir le consensus.

Une fois le choix des problèmes complété, il peut être judicieux de se demander si d'autres personnes, groupes de personnes ou organisations du milieu devraient être ajoutés au groupe de travail ou pourraient contribuer aux travaux. Il faut garder à l'esprit que les membres du groupe de travail doivent assurer une représentativité des citoyens et des sous-groupes de la population concernés par le(s) problème(s) de sécurité qui feront l'objet du plan d'action.

Rappelons que certains des problèmes identifiés à l'étape du diagnostic peuvent être liés au ressenti et aux perceptions (composante subjective). Ces problèmes méritent d'être considérés attentivement et ne devraient pas être rejetés du seul fait qu'il ne soit pas toujours possible de les documenter à l'aide des données disponibles⁹.



DOCUMENTER LE(S) PROBLÈME(S)

Afin de déterminer les actions qui conviennent le mieux pour réduire ou solutionner un problème, vous devez bien le comprendre. Pour ce faire, il sera probablement nécessaire de recueillir de nouvelles informations sur le(s) problème(s) dans le but d'en avoir une meilleure compréhension.

Quels sont nos besoins en information ?

Les informations recueillies à l'étape du diagnostic¹⁰ ont permis, pour chaque problème, de décrire les manifestations concrètes du problème (quoi ?), les personnes au cœur du problème (qui ?), les lieux où le problème survient (où ?), les moments où le problème survient (quand ?) et l'ampleur du problème (combien ?). En plus de ces informations, la recherche d'informations complémentaires peut être opportune. Les informations supplémentaires recherchées peuvent concerner :

- les manifestations détaillées et les circonstances du problème,
- les caractéristiques des personnes au cœur du problème (ex. : les personnes affectées directement ou non, les victimes potentielles, les auteurs),
- de quelle(s) façon(s) les personnes au cœur du problème sont affectées,
- les perceptions de la population par rapport au problème, ce qui peut inclure le sentiment de sécurité.

9. Voir la section *Partager une vision commune de la sécurité ou du problème de sécurité* du *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* disponible sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

10. Les activités à réaliser pour déterminer un diagnostic de sécurité sont présentées en détail dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

Il est important de conserver une trace des sources consultées et des méthodes de données utilisées pour répondre à chacune de ces questions.

Il n'est évidemment pas nécessaire de répondre à toutes ces questions, mais dans de nombreux cas, il est profitable d'obtenir le plus d'information possible pour bien comprendre le(s) problème(s). Par exemple, si le problème de l'intimidation dans les écoles a été choisi, les informations colligées à l'étape du diagnostic ayant permis de déterminer depuis quand le problème est présent et à quels moments de la journée, de la semaine ou de l'année il se manifeste peuvent être reprises ici puis complétées dans le but de mieux connaître les manifestations du problème (ex. : gestes posés, contextes dans lesquels les gestes sont posés), les caractéristiques des personnes touchées (ex. : âge, sexe) et leurs réactions (ex. : comportements adoptés), ainsi que les perceptions des personnes affectées directement ou indirectement par ce problème.

Comment obtenir les informations nécessaires ?

À l'instar de ce qui est proposé dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*, il faudra consulter des données existantes (ex. : documents existants, statistiques disponibles) ou procéder à la construction de nouvelles données à partir de différentes méthodes (ex. : forum de discussion, observation directe du milieu) si l'information disponible est incomplète ou désuète ou si l'information nécessaire est inexistante afin de recueillir des informations complémentaires pour bien comprendre le(s) problème(s).

Vous trouverez la description des différentes sources et méthodes, leurs principaux avantages et inconvénients, ainsi que le niveau d'utilité à chacune des étapes de la démarche structurée de planification des actions à l'annexe 1. De manière générale, les données existantes (ex. : documents existants, statistiques disponibles) devraient être les premières sources à explorer. La réalisation de séances d'observation directe peut être utile pour compléter l'information. Dans le cas où ces sources et méthodes ne permettent pas d'obtenir toute l'information complémentaire nécessaire, des entretiens semi-dirigés et des forums de discussion peuvent être réalisés.

Comment procéder ?

Pour chacun des problèmes pour lesquels des informations complémentaires doivent être obtenues, il est suggéré, tout comme cela a été fait à l'étape diagnostic, d'identifier les sources et les méthodes de collecte de données les plus appropriées pour recueillir les informations recherchées, de désigner un responsable, de dresser la liste des collaborateurs potentiels, de planifier le budget et de prévoir une date de début et une date de fin (voir section *Déterminer le ou les principaux problèmes* du *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*¹¹).

La recherche d'informations complémentaires peut également être l'occasion de s'intéresser aux causes (voir section *Réfléchir aux causes*) et aux pistes d'actions possibles pour réduire ou solutionner le(s) problème(s) (voir section *Élaborer un plan d'action*). En effet, les documents existants peuvent comporter des informations utiles sur les causes et les pistes d'actions à mettre en œuvre. De plus, la collecte de données qui implique de rencontrer différentes personnes peut être l'occasion de connaître leur opinion sur les causes possibles et les pistes d'actions envisageables. D'ailleurs, il y a fort à parier que les personnes rencontrées lors d'entretiens semi-dirigés et de forums de discussion pour recueillir

11. Le tableau de planification des activités pour investiguer les thèmes de sécurité présenté à l'annexe 5 du *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* peut être utile pour planifier les activités visant à recueillir des informations complémentaires sur un ou des problèmes. Le tableau est disponible sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

des précisions supplémentaires sur un problème souhaiteront s'exprimer sur les causes possibles et les pistes d'actions envisageables. Il sera important au moment de compiler les informations de distinguer celles qui permettent de mieux comprendre le problème de celles qui concernent les causes possibles ou les pistes d'actions envisageables. Le groupe de travail pourra s'y référer au moment de planifier les actions (voir section *Planifier les actions*).

■ Déterminer les sources à consulter et les méthodes à utiliser

Comme il a été mentionné à l'étape du diagnostic, le choix d'une source ou d'une méthode de collecte de données appropriée pour recueillir de l'information complémentaire à propos d'un problème dépend de plusieurs éléments, dont :

- la nature de l'information à recueillir (quantitative ou qualitative¹²),
- le caractère sensible ou non de l'information à recueillir (ex. : expériences de victimation),
- les caractéristiques de la population consultée (ex. : niveau d'alphabétisation, langues parlées et écrites),
- les ressources disponibles (au regard de l'expertise, du temps et de l'argent) pour collecter, traiter et analyser les informations et présenter les résultats,
- les caractéristiques de la méthode (ex. : coûts, complexité, disponibilité des outils de collecte).

La personne responsable de réaliser une activité pour recueillir de l'information complémentaire à propos d'un problème doit s'assurer que l'ensemble des informations à recueillir par une même source ou une même méthode soit couvert. Pour chacune des méthodes de collecte de données proposées, différents guides méthodologiques sont disponibles¹³. Ces guides présentent l'information nécessaire pour vous aider à planifier et à réaliser toutes les activités requises.

Organiser l'information sur chacun des problèmes

Une fois la recherche d'informations complémentaires terminée, vous cumulez un certain nombre d'informations sur le(s) problème(s). Si ce n'est pas déjà fait, il est souhaitable de regrouper les informations pertinentes relatives à chaque problème, soit celles déjà recueillies à l'étape du diagnostic¹⁴ et celles qui ont été nouvellement recueillies pour faciliter la compréhension du ou des problèmes. Ce regroupement peut prendre la forme d'une liste ou d'une fiche où seront également colligées, pour chacun des problèmes, les causes possibles (voir section *Réfléchir aux causes*) et les actions envisageables (voir section *Recenser les actions efficaces ou prometteuses*). La fiche synthèse *Comprendre le(s) problème(s)* présentée à l'annexe 2 est un exemple de format simple pouvant faciliter la compilation des informations.

12. L'information recueillie peut être de nature qualitative ou quantitative. Les données qualitatives réfèrent aux informations colligées à partir d'un narratif verbal ou écrit permettant de décrire, analyser et comprendre le contenu des propos émis par une ou plusieurs personnes, tandis que les données quantitatives réfèrent à des informations mesurables servant à décrire des situations vécues au sein d'une société ou d'une population ou d'une sous-population. Les données qualitatives s'avèrent habituellement complémentaires aux données quantitatives.

13. Différents guides méthodologiques portant sur la réalisation d'une enquête, ainsi que sur l'organisation de forums de discussions, d'entretiens semi-dirigés ou de séances d'observation directe du milieu sont disponibles sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

14. Les activités à réaliser pour déterminer un diagnostic de sécurité sont présentées en détail dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité – 2^e édition* disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>



RÉFLÉCHIR AUX CAUSES

À la lumière des informations colligées sur chaque problème, une réflexion sur les causes est tout indiquée. Il s'agit donc de répondre au « pourquoi » des problèmes.

Les questions suivantes orienteront les discussions sur les causes¹⁵ :

- Qu'est-ce qui pourrait expliquer la présence de ce problème dans le milieu ?
- À quoi le problème semble-t-il lié, dans quelles conditions est-il aggravé ou atténué ?
- Quels sont les modifications apportées ou les événements récents qui pourraient être en rapport avec l'apparition du problème ?
- Le problème s'est-il manifesté ailleurs ?
- Si oui, en a-t-on déterminé les causes ?

La façon de procéder peut varier selon le milieu d'intérêt, la composition du groupe de travail et la connaissance des membres quant aux problèmes de sécurité présents dans le milieu. Voici un cheminement à considérer pour réfléchir aux causes des problèmes de sécurité :

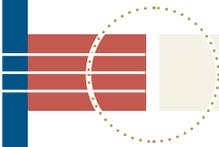
- Premièrement, une attention particulière devrait être portée aux faits saillants émanant du portrait général du milieu et aux caractéristiques sociales et physiques pouvant influencer la sécurité d'un milieu puisqu'ils peuvent permettre de comprendre un ou des problèmes¹⁶.
- Deuxièmement, les informations recueillies jusqu'à présent peuvent guider la réflexion sur les causes. En effet, certaines données peuvent pointer vers des causes évidentes (ex. : une augmentation du tapage nocturne peut être attribuable à l'ouverture de trois bars dans un secteur donné de la ville). De plus, des personnes ou des documents consultés auront possiblement permis d'identifier des causes possibles ou des pistes d'actions envisageables pour réduire ou solutionner certains problèmes.
- Troisièmement, il est tout indiqué de solliciter les membres du groupe de travail de même que les autorités concernées afin qu'ils se prononcent sur les causes du ou des problèmes. En raison de leur connaissance d'un ou de plusieurs problèmes et de leur expérience personnelle ou professionnelle avec les personnes au cœur du ou des problèmes, les membres du groupe de travail représentent une source d'information incontournable pour identifier des causes.
- Quatrièmement, l'expertise de spécialistes peut être utile pour avoir une certitude quant aux causes d'un problème et aux actions envisageables pour le réduire ou le solutionner. Il peut s'agir de personnes appartenant au monde académique (ex. : professeurs, chercheurs) ou travaillant dans des organismes concernés par les problèmes identifiés (ex. : directeur du service de police, directrice d'un service de santé de la région, directrice d'un organisme communautaire ou d'aide, responsable d'un comité de parents). Par ailleurs, certains outils validés pour soutenir la compréhension de problèmes de sécurité largement utilisés par des experts peuvent également être consultés (ex. : matrice de Haddon, modèle écologique¹⁷).
- Enfin, la consultation de certains écrits (ex. : documents scientifiques, rapport d'un organisme du milieu, mémoires présentés à la ville ou au gouvernement) peut être envisagée.

15. Il n'est pas nécessaire de répondre à l'ensemble des questions. Celles-ci ne servent que de balises aux discussions sur les causes.

16. Le *Guide de réalisation du portrait général du milieu* est disponible sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

17. Vous trouverez de l'information concernant l'approche de prévention des traumatismes et la matrice de Haddon ainsi que l'approche de prévention de la violence et le modèle écologique sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

Il est à noter que des personnes invitées à fournir des explications quant aux causes possibles d'une situation problématique peuvent émettre, de façon spontanée, des idées d'actions pour réduire ou solutionner le problème. Proposer des solutions peut, pour certaines personnes, être une façon d'exprimer une cause. Dans cette éventualité, il peut donc être utile, même si ce n'est pas l'objectif, de traduire les actions énoncées en causes et de compiler ce type d'information pour s'y référer lors de l'élaboration du plan d'action.



Aide-mémoire sur le déroulement des activités

	Oui	Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Avons-nous l'information suffisante pour prioriser les problèmes qui feront l'objet du plan d'action ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Avons-nous choisi un nombre réaliste de problèmes ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Avons-nous impliqué les personnes pertinentes dans le choix des problèmes ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Avons-nous proposé une démarche systématique (critères de sélection et procédure) pour dégager un consensus sur le choix des problèmes ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Est-ce que les problèmes choisis font l'objet d'un consensus entre ceux qui ont participé à l'exercice ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Est-ce que les groupes de personnes et les organisations interpellés par les problèmes choisis sont parties prenantes pour la suite de la démarche ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Compte tenu des problèmes choisis, y a-t-il d'autres groupes de personnes et organisations à impliquer dans la démarche ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Avons-nous tiré profit des connaissances des personnes sur le terrain, des membres du groupe de travail ou des experts pour nous aider à mieux comprendre les problèmes ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Y avait-il suffisamment d'information relative à chaque problème pour être en mesure de bien les comprendre ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Lorsque possible, avons-nous compilé les actions envisageables pour réduire ou solutionner un ou des problèmes ? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>COMMENTAIRE</u>		



LA COMPRÉHENSION DU OU DES PROBLÈMES EN BREF

À la fin de l'étape visant à comprendre le(s) problème(s), vous avez donc en main :

- un problème ou une liste de problèmes qui feront l'objet du plan d'action, lorsque le nombre de problèmes identifiés au diagnostic de sécurité aura été jugé trop nombreux,
- une bonne compréhension du ou des problèmes (manifestations, circonstances, caractéristiques des personnes affectées, perception de la population),
- un résumé des causes du ou des problèmes.

À la fin de cette étape, vous pouvez également avoir en main des pistes d'action envisageables pour réduire ou solutionner le(s) problème(s) ayant été identifiées lors de la consultation de documents existants ou évoquées par des personnes rencontrées lors des différentes activités de collecte de données.



La section *Sécurité, prévention de la violence et des traumatismes* du site Web de l'INSPQ présente du contenu sur une variété de problèmes touchant la sécurité de la population. Il constitue un bon point de départ pour amorcer une discussion sur les causes et les actions à mettre en place pour réduire ou solutionner plusieurs de ces problèmes.

<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes>

L'exemple suivant regroupe les différentes activités réalisées à l'étape de la compréhension de(s) problème(s). Quoique fictif, cet exemple se veut le plus vraisemblable possible.



L'exemple de la municipalité de Saint-Gelais

Après avoir validé le diagnostic de sécurité auprès du conseil municipal de Saint-Gelais et avoir obtenu son aval pour la poursuite des travaux, le groupe de travail a réalisé un exercice pour limiter le nombre de problèmes qui seront retenus pour le plan d'action en matière de sécurité de la municipalité de Saint-Gelais. En tenant compte des ressources disponibles, le groupe de travail a convenu de choisir trois des sept problèmes identifiés lors du diagnostic de sécurité.

Pour ce faire, les membres du groupe de travail ont décidé de mener un exercice de consensus inspiré de la méthode du groupe nominal. Le groupe a d'abord identifié les critères à appliquer pour sélectionner les problèmes qui feront l'objet du plan d'action, soit 1) l'importance du problème en termes de fréquence, de nombre de victimes, de gravité des conséquences et d'évolution, 2) l'efficacité des interventions possibles selon l'opinion des membres du groupe de travail, 3) la faisabilité des actions pouvant contribuer à réduire le problème en termes de ressources techniques, humaines et financières et 4) l'opportunité que représente le programme d'amélioration des infrastructures mis de l'avant par le gouvernement. Par la suite, chaque membre a été appelé à noter, sur une échelle de 0 à 10, chacun des problèmes identifiés lors du diagnostic. Un tour de table a ensuite permis d'échanger sur le point de vue de chacun et de leur donner l'opportunité de modifier la note accordée à chaque problème en fonction des arguments avancés. Les notes accordées à chacun des problèmes ont ensuite été additionnées. Au terme de cet exercice, les trois problèmes ayant obtenu les notes les plus élevées ont été retenus pour faire l'objet du plan d'action, soit :

1. Problème de vols par effraction dans la municipalité, principalement dans les résidences du Quartier Nord.
2. Problèmes de désordre et d'incivilités dans plusieurs secteurs de la ville associés notamment au délabrement de certains lieux publics, à la présence d'immeubles abandonnés et aux comportements de certains groupes de jeunes (appropriation de certains lieux publics et tapage nocturne).
3. Problèmes de sécurité routière dans plusieurs secteurs de la municipalité (sécurité des enfants lors de leurs déplacements et excès de vitesse).

Bien que les problèmes touchant les personnes âgées aient été jugés importants par le groupe de travail, les membres ont estimé que la prise en charge des problèmes de désordre et d'incivilités devrait contribuer à réduire l'insécurité des personnes âgées. Le choix des problèmes qui feront l'objet du plan d'action a ensuite été entériné par le conseil municipal.

Afin d'être en mesure d'agir efficacement pour réduire ou solutionner les trois problèmes choisis, les membres du groupe de travail ont senti le besoin de bien comprendre chaque problème. Le groupe a d'abord examiné, lors d'une séance de travail, l'information dont il disposait à l'issue du diagnostic de sécurité et les membres se sont entendus sur les informations complémentaires à recueillir. Il a également été décidé de profiter des opportunités qui se présenteraient au moment de recueillir les données complémentaires pour commencer à envisager des causes et des actions possibles.

Pour documenter le **problème de vols par effraction**, il a été convenu de réaliser un entretien semi-dirigé avec un policier responsable du service des enquêtes criminelles, afin d'obtenir des renseignements sur les circonstances des vols, et avec le responsable de la vie communautaire de la municipalité pour obtenir des informations sur l'ampleur de la problématique des vols, les effets de ceux-ci sur la communauté et sur ce qui pourrait expliquer la situation.

4

COMPRÉHENSION

La complexité des **problèmes de désordre et d'incivilités** a mené le groupe de travail à diversifier les méthodes de collecte de données afin de disposer d'informations complètes sur la problématique et son ampleur. Pour ce faire, le groupe a décidé qu'il serait pertinent de mener des séances d'observation directe dans le Quartier Sud, le Secteur commercial et les deux principaux parcs de la municipalité, afin de repérer les manifestations de désordre et d'incivilités de même que les éléments de l'environnement bâti pouvant rendre le milieu plus propice à l'expression du désordre et des incivilités. Il est également apparu essentiel de tenir des entretiens semi-dirigés avec des policiers communautaires et de rencontrer des jeunes lors de forums de discussion afin de documenter davantage les problèmes à partir de leurs propres expériences et opinions. Cela a également permis d'échanger avec eux sur leurs perceptions quant aux causes et aux pistes d'actions possibles. Enfin, il a été convenu de s'entretenir avec le directeur de l'urbanisme concernant le problème de vétusté et de délabrement de l'environnement bâti dans certains secteurs de la municipalité.

Les **problèmes de sécurité routière** ont été documentés dans un premier temps à l'aide de données disponibles concernant notamment les constats d'infractions remis pour excès de vitesse et le débit de circulation sur les rues et les artères près des écoles durant les jours de semaine. Afin d'en connaître davantage sur les manifestations concrètes des problèmes et les perceptions de la population, il a été décidé de mener des entretiens avec des personnes concernées par les problèmes, soit des parents d'enfants d'âge primaire, des policiers qui patrouillent les quartiers de la municipalité et les deux directeurs des écoles primaires du Quartier Sud.

Les informations complémentaires permettant de comprendre les problèmes qui feront l'objet du plan d'action ont été collectées comme prévu. Les informations significatives et les faits saillants qui en découlent ont été discutés en groupe et les faits saillants portant sur un même problème ont été regroupés. Les informations concernant les causes et les actions possibles seront utilisées ultérieurement.

Regroupement de l'ensemble des faits saillants tirés des activités pour documenter les problèmes de sécurité qui feront l'objet du plan d'action de la municipalité de Saint-Gelais

Problèmes de sécurité	Faits saillants
<p>1. Problèmes de vols par effraction dans la municipalité, principalement dans les résidences du Quartier Nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les vols par effraction ont eu des effets psychologiques et sociaux négatifs sur la communauté. [E] • Les circonstances dans lesquelles les vols sont commis portent à croire qu'il s'agit d'actes isolés commis par des amateurs. [E] • Les auteurs des vols, lorsqu'ils sont identifiés par le service de police, sont pratiquement toujours des hommes de moins de 25 ans vivant dans la région. [E] • Les sommes provenant de la vente des objets volés représentent des revenus pour certains jeunes qui vivent en situation de pauvreté. [E]

Problèmes de sécurité	Faits saillants
<p>2. Problèmes de désordre et d'incivilités dans plusieurs secteurs de la ville associés notamment au délabrement de certains lieux publics, à la présence d'immeubles abandonnés et aux comportements de certains groupes de jeunes (appropriation de certains lieux publics et tapage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs mal entretenus. [O] • Nombreux attroupements de jeunes dont plusieurs ayant des comportements déplacés (ex. : tapage, langage grossier, attitude intimidante, non-respect des équipements et des règlements municipaux) dans les parcs et le Quartier Sud. [O] • Désuétude de lieux publics principalement dans le Quartier Sud et une partie du Secteur commercial. [O] • Un problème important de graffitis a été observé à l'intérieur et aux abords de l'école secondaire. [O] • Les coûts d'entretien des parcs sont en croissance notamment en raison de l'augmentation des bris et des actes de vandalisme. [E] • Les jeunes impliqués dans le désordre et les incivilités se limitent à une quarantaine d'individus âgés autour de 15 à 22 ans et résidant principalement dans le Quartier Sud. [E] • Le délabrement déjà existant de certains lieux publics contribue à banaliser le désordre causé par les jeunes. [F]
<p>3. Problèmes de sécurité routière dans plusieurs secteurs de la municipalité (sécurité des enfants lors de leurs déplacements et excès de vitesse).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents perçoivent qu'aller à l'école à pied est risqué pour leurs enfants en raison des excès de vitesse, de la circulation anarchique autour des écoles, du virage à droite au feu rouge et de l'absence de brigadiers scolaires à certaines intersections considérées dangereuses. [E] • L'accroissement du nombre de parents venant reconduire leurs enfants en voiture contribue à la circulation anarchique autour de l'école et à la perception de risques pour la sécurité des enfants. [E] • Les efforts de sensibilisation et les constats d'infraction remis pour excès de vitesse au début de l'année semblent insuffisants pour maintenir un niveau de sécurité tout au long de l'année scolaire. [E] • Accroissement considérable du débit de circulation sur les artères autour des écoles. [DE] • 20 % des automobilistes dépassent de plus de 20 km/h la vitesse permise aux abords des écoles primaires du Quartier Sud. [DE] • Les parcs sont peu fréquentés par les jeunes enfants parce que les parents jugent qu'il est dangereux de s'y rendre à pied et de les fréquenter. [E]

LÉGENDE

[DE]	Faits saillants en provenance de documents existants
[E]	Faits saillants en provenance des entretiens semi-dirigés
[F]	Faits saillants en provenance de forums de discussion
[O]	Faits saillants en provenance des observations directes du milieu

Le groupe de travail s'est ensuite penché sur les « causes présumées » des problèmes. Un échange entre les membres du groupe de travail a permis de dresser une première liste de causes. Cette liste a ensuite été bonifiée en examinant attentivement l'ensemble des causes possibles qui ont été évoquées par des personnes rencontrées ou qui ont été repérées dans des documents consultés lors des activités réalisées jusqu'à présent en considérant le fait qu'une cause peut expliquer plusieurs problèmes et qu'un problème peut avoir plusieurs causes. Enfin, quelques sites Web et documents clés traitant de ces problèmes ont été consultés afin de compléter la liste des causes possibles.

À partir de l'ensemble de ces informations et des faits saillants découlant de la réalisation du portrait du milieu, le groupe de travail a identifié un certain nombre de causes possibles pouvant expliquer la présence d'un ou de plusieurs problèmes :

- Certaines inégalités socioéconomiques peuvent inciter certaines personnes à commettre des vols (*problème de vols*).
- La présence d'immeubles abandonnés dans le Quartier Sud et le Secteur commercial ainsi que le délabrement de lieux publics peuvent contribuer à entraîner du désordre et du tapage, de même que de l'insécurité chez les citoyens (*problème de désordre et d'incivilités*).
- La population du Quartier Sud est aux prises avec des difficultés économiques importantes, surtout depuis la fermeture de deux usines qui employaient une bonne partie de la population, ce qui génère des inégalités socioéconomiques entre ce quartier et d'autres secteurs de la municipalité (*problème de vols et problème de désordre et d'incivilités*).
- Les jeunes qui causent du désordre et du tapage nocturne ne se sentent pas interpellés par les activités qui leur sont offertes, particulièrement celles qui concernent la compétition, et plusieurs d'entre eux n'y ont pas accès pour des raisons financières. Certains de ces jeunes se sentent désavantagés sur le plan financier en comparaison à d'autres jeunes et vivent des difficultés familiales (*problème de vols et problème de désordre et d'incivilités*).
- Les parcs sont peu fréquentés : les aires de jeu sont vétustes et dangereuses pour les enfants, leur aménagement favorise l'isolement des usagers, certaines rues bordant les parcs sont dangereuses pour les jeunes enfants et les personnes âgées, des déchets traînent, l'éclairage est insuffisant pour organiser des activités sociales, de loisirs ou d'animation en soirée (*problème de désordre et d'incivilités et problème de sécurité routière*).
- La vitesse au volant semble banalisée par plusieurs conducteurs (*problème de sécurité routière*).
- Les automobilistes qui circulent aux abords des écoles affirment qu'ils ne réalisent pas qu'ils dépassent la vitesse permise. Une proportion d'entre eux sont d'ailleurs des parents d'enfants fréquentant les écoles (*problème de sécurité routière*).
- Les limites de vitesse sur les rues et les artères aux abords des écoles sont supérieures à la limite de 30 km/h recommandée pour les zones scolaires (*problème de sécurité routière*).
- L'environnement routier n'est généralement pas congruent avec les limites de vitesse permises, ce qui incite les automobilistes à aller plus vite. La ville a très peu recours à des moyens physiques pour ralentir la vitesse (*problème de sécurité routière*).

L'identification de ces causes a ensuite permis au groupe de travail d'amorcer la réflexion sur les actions à mener et à inclure dans un plan d'action.

Planifier les Actions

La quatrième étape de la démarche structurée de planification des actions consiste à planifier les actions. Pour ce faire, il faut **recenser les actions efficaces ou prometteuses, élaborer le plan d'action, puis valider et diffuser le plan d'action**. Afin de vous assurer de la faisabilité de votre plan d'action, il faudra **prendre en compte les opportunités et les barrières présentes dans le milieu**.



PRENDRE EN COMPTE LES OPPORTUNITÉS ET LES BARRIÈRES PRÉSENTES DANS LE MILIEU

Pour qu'un plan d'action soit cohérent, faisable, acceptable et efficace (voir section *Caractéristiques recherchées pour un plan d'action*), il est important de prendre en compte les opportunités et les barrières présentes dans le milieu. Les opportunités réfèrent aux atouts du milieu et peuvent faciliter la mise en œuvre et le succès d'actions dans le milieu. La présence d'infrastructures favorisant l'utilisation sécuritaire des parcs et des espaces verts et l'esprit entrepreneurial de la population en sont des exemples, tout comme les appuis et les contributions possibles de la part de partenaires et de collaborateurs. Les barrières du milieu réfèrent quant à elles à des aspects pouvant nuire à la mise en place d'actions. Les inégalités sociales qui s'accroissent entre des groupes de la population, un faible niveau de confiance chez certains groupes de la population envers le service de police ou leurs élus et une faible participation des citoyens à la vie municipale en sont des exemples.

Les questions suivantes peuvent aider à repérer les opportunités et les barrières présentes dans un milieu :

- Y a-t-il des opportunités de financement ?
- Est-ce que le type de gouvernance de la municipalité est favorable à la participation citoyenne ?
- Quels sont les groupes difficiles à rejoindre pour informer de la mise en œuvre d'actions ?
- Quels sont les échecs passés ?
- Y a-t-il des conflits entre certains groupes ?

Les réponses à ces questions pourront être mises à profit au cours de l'élaboration du plan d'action et contribueront ainsi à le rendre faisable et acceptable. L'ensemble des informations recueillies au cours des différentes étapes de la démarche et les échanges formels et informels ayant eu lieu avec les différentes parties prenantes seront probablement suffisants pour repérer les opportunités et les barrières présentes dans le milieu.



RECENSER LES ACTIONS EFFICACES OU PROMETTEUSES

Pour maintenir ou améliorer le niveau de sécurité d'une communauté, il est essentiel que les actions à mettre en œuvre soient efficaces. Après avoir bien compris le(s) problème(s) à l'étape précédente, il faut maintenant recenser ce qui fonctionne pour réduire ou solutionner le(s) problème(s). Il ne suffit pas ici de recenser les actions pouvant être mises en place, mais bien de recenser celles considérées efficaces ou prometteuses.

À cette étape-ci de la démarche, vous avez probablement déjà identifié certaines pistes d'action à travers les documents consultés et les personnes rencontrées ou sondées lors des différentes activités de collecte de données. Les membres du groupe de travail, à partir de leur expérience et de leurs connaissances, peuvent également avoir certaines idées en tête. Afin de compléter les pistes d'action identifiées jusqu'à présent et de statuer sur leur efficacité, des écrits portant sur des actions ayant obtenu ou non du succès pourraient être consultés (ex. : rapports, articles scientifiques), tout comme des experts ayant des connaissances sur le(s) problème(s) pris en compte. En plus de vous aider à recenser ce qui fonctionne, les experts pourraient vous fournir des indications sur les actions qui ont le plus de chances de fonctionner à la lumière des opportunités et des barrières présentes dans le milieu. Suite à cette activité, certaines actions envisagées peuvent être mises de côté, d'autres ajustées ou ajoutées.



ÉLABORER UN PLAN D'ACTION

À ce stade-ci, vous pouvez compter sur un milieu mobilisé, un groupe de travail qui partage une même vision de la sécurité de leur milieu, des partenaires et des collaborateurs potentiels (voir figure 2). Par ailleurs, vous avez une bonne connaissance du ou des problèmes ainsi que des opportunités et des barrières présentes dans le milieu. Ayant en main une liste d'actions efficaces pour réduire ou solutionner le(s) problème(s) qui tiennent compte des opportunités et des barrières présentes dans le milieu, le groupe de travail est prêt à élaborer le plan d'action.

CARACTÉRISTIQUES RECHERCHÉES POUR UN PLAN D'ACTION

Afin de maximiser les retombées du plan d'action, il faut s'assurer qu'il soit **cohérent, faisable, acceptable, efficace** et **intégré**.

Un plan d'action cohérent, c'est...

Un plan d'action qui concorde avec les résultats et les renseignements obtenus aux étapes précédentes. Ainsi, on s'attend à ce qu'il propose des actions logiques, qui agissent sur le(s) problème(s) et qui ne présentent pas de contradictions entre elles. Par ailleurs, il correspond aux attentes et tient compte des opportunités et des barrières présentes dans le milieu. Ce plan d'action doit être en phase avec la vision de la sécurité adoptée par le groupe de travail et doit respecter les conditions favorisant la sécurité d'une communauté. Enfin, il doit être collé à la réalité sociodémographique et économique du milieu ciblé et tenir compte des caractéristiques sociales et physiques susceptibles d'influencer la sécurité. À cet effet, les faits saillants découlant du portrait général du milieu¹⁸ devraient être considérés puisqu'ils peuvent notamment souligner les caractéristiques pouvant avoir un impact sur les communications à venir.

Un plan d'action faisable, c'est...

Un plan d'action qui tient compte des ressources techniques, humaines et économiques disponibles dans le milieu. Il tient compte également des obstacles potentiels à la réalisation des activités et, dans la mesure du possible, propose des stratégies pour y remédier.

Un plan d'action acceptable, c'est...

Un plan d'action qui reçoit l'appui de la communauté et des acteurs du milieu (politiciens, partenaires, clientèles). Les mesures qu'il contient doivent tenir compte des caractéristiques particulières de la communauté et éviter de porter préjudice à un groupe ou à un autre.

Un plan d'action efficace, c'est...

Un plan d'action qui propose des actions qui préviennent ou contrôlent réellement les problèmes identifiés. Pour arriver à porter un jugement sur l'efficacité des actions, il est suggéré d'avoir recours à des experts ou à des expériences décrites sur des actions ayant obtenu du succès. La collaboration avec des conseillers scientifiques est également une avenue à envisager.

Un plan d'action intégré, c'est...

Un plan d'action qui propose des actions **globales**, réalisées en **partenariat** et qui tient compte de la **complémentarité** des actions proposées. La **globalité** des actions réfère à la diversification des cibles d'action, des milieux où agir et des actions à mettre en place. Pour agir sur des problèmes complexes, il est généralement plus efficace de mettre en place différentes actions ciblant plusieurs aspects d'un problème auprès de clientèles multiples dans différents milieux plutôt qu'une seule action ciblant un seul aspect et une seule clientèle. Le **partenariat** suppose que le plan d'action mobilise et sollicite des partenaires venant de différents secteurs. Un plan d'action intégré favorisera donc la création et le maintien de liens entre différents acteurs dans une communauté. Finalement, la **complémentarité** des actions implique que le plan d'action s'inscrit en continuité des actions préventives déjà en place dans le milieu. Cela implique également la reconnaissance qu'une même action puisse permettre de réduire ou solutionner plusieurs problèmes à la fois (ex. : ensemble d'activités offertes dans un parc efficaces pour réduire des problèmes de vandalisme, d'intimidation, d'insécurité perçue et de blessures chez les enfants).

18. Vous pouvez consulter le *Guide de réalisation du portrait général du milieu* sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

LES CONDITIONS FAVORISANT LA SÉCURITÉ D'UNE COMMUNAUTÉ

Certaines conditions favorisant la sécurité d'une communauté (voir modèle ci-dessous) doivent être prises en compte au moment de planifier les actions à mettre en place pour réduire ou solutionner un ou plusieurs problèmes de sécurité, notamment pour éviter de mettre en place des actions qui vont à l'encontre de ces conditions ou qui pourraient engendrer d'autres problèmes dans la communauté. À titre d'exemple, le fait d'instituer un couvre-feu pour les jeunes dans le but de régler un problème de désordre ne respecte pas les aspects de cohésion sociale, d'équité et de respect des droits et libertés. Voici une description de chacune des conditions :

Modèle intégrant les différentes dimensions de la sécurité



Un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés.

Cette condition renvoie notamment à une société juste, protégeant l'harmonie entre les groupes d'appartenance ou de pratiques religieuses, d'origine ethnique ou d'orientation sexuelle différentes, et ce, sans porter atteinte aux droits et libertés des personnes. Elle doit également permettre de mettre la population à l'abri de différentes formes organisées de violence, par exemple, du terrorisme. Cette condition s'actualise par des initiatives visant l'inclusion et la justice sociale, ainsi que le vivre-ensemble.

Le contrôle des dangers présents dans l'environnement.

Cette seconde condition vise à agir sur l'environnement physique et sur les comportements de manière à réduire le risque de blessures physiques et psychologiques découlant d'un accident ou d'une agression. Elle s'actualise entre autres par des actions sur l'environnement bâti, l'utilisation de dispositifs technologiques et le renforcement des règlements en vigueur.

Le respect entre les individus de leurs valeurs et de leur intégrité physique, psychologique et matérielle.

Cette troisième condition permet une cohabitation harmonieuse et non violente entre les personnes au sein d'un milieu de vie, contrairement à la première condition qui vise les relations entre les groupes, la présente condition renvoie plutôt aux relations entre les individus. Elle s'actualise notamment par des actions visant les normes sociales et le développement de compétences personnelles et sociales dès le tout jeune âge qui vont conditionner les comportements des personnes.

L'accès à des moyens efficaces de prise en charge et de réhabilitation.

Cette quatrième condition fait référence aux ressources matérielles, humaines et financières, aux programmes et aux services mis en place dans une communauté pour minimiser les dommages subis à la suite d'un événement et favoriser la réhabilitation des personnes et des communautés touchées.

À quoi devrait ressembler votre plan d'action ?

Il existe plusieurs façons d'organiser et de présenter un plan d'action. Le modèle de plan d'action proposé à la page suivante est celui qui est expliqué dans la présente section¹⁹. Il est conçu pour faciliter l'atteinte des caractéristiques recherchées (cohérence, faisabilité, acceptabilité, efficacité, intégration), le tout dans un document complet et bien structuré. Il pourra être adapté et bonifié au besoin.

Ce plan d'action comporte trois parties. Une première situe le plan d'action à l'intérieur de la démarche structurée de planification des actions visant à maintenir ou améliorer la sécurité d'une communauté, présente la vision, énonce le(s) problème(s) et précise le but du plan d'action. Une deuxième partie détaille les objectifs qui s'adressent à chacun des problèmes. Une troisième partie présente les actions à mettre en œuvre et la planification détaillée de chaque activité qui y sont associées.

Quel que soit le modèle retenu, l'important est d'intégrer l'ensemble des informations pertinentes au plan d'action : la vision, les problèmes, le but, les objectifs, les actions à déployer pour atteindre chaque objectif et les activités associées à chaque action.

19. Ce modèle est disponible sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

LE MODÈLE DE PLAN D'ACTION

Plan d'action...	Préparé par :	Date :
-------------------------	---------------	--------

Contexte de la démarche
Vision
Problèmes choisis
But

A

B

Objectif 1 :	Rappel du problème ciblé :
Objectif 2 :	Rappel du problème ciblé :
Objectif 3 :	Rappel du problème ciblé :

C

Action 1 :	Objectif(s) ciblé(s) :
-------------------	------------------------

Activités	Responsable	Partenaires collaborateurs	Ressources humaines, techniques et matérielles	Budget	Échéancier	Indicateurs de résultats
D	E	F	G	H	I	J

Action 2 :	Objectif(s) ciblé(s) :

Action 3 :	Objectif(s) ciblé(s) :

Pour questions ou commentaires, communiquer avec : [inscrire les coordonnées]

Comment s'y prendre ?

Pour élaborer le plan d'action, il faut rassembler des informations qui vont essentiellement expliquer ce qu'on veut faire pour réduire ou solutionner le(s) problème(s) et comment on envisage de procéder. Puisque les problèmes de sécurité peuvent être relativement complexes, que les solutions sont multiples, que leur mise en œuvre peut demander l'implication de divers collaborateurs et partenaires et nécessiter plusieurs activités qui vont se succéder dans le temps, il est essentiel d'organiser cette information d'une manière logique et préciser qui est responsable de quoi.

Pour aller plus loin dans votre réflexion, vous pouvez aussi vous demander s'il y a des lieux, des clientèles ou des causes communes aux problèmes de sécurité que vous avez choisis. Si tel est le cas, vous pourrez alors envisager des actions qui agissent sur plus d'un problème.

Les pages qui suivent présentent un déroulement logique du processus d'élaboration d'un plan d'action et les principaux éléments qui doivent en faire partie. Avant de commencer, il faut décider de l'horizon temporel du plan d'action. S'agit-il d'un plan d'action qui va se déployer sur un an, deux ans, trois ans ou sur une période plus longue ? Il faut également se rappeler qu'il peut être judicieux d'inclure dans le plan des actions pouvant produire des résultats à court terme. De cette manière, les différentes parties prenantes impliquées pourront constater une évolution favorable de la situation, ce qui est susceptible de consolider la mobilisation et d'encourager le maintien des efforts de la part de tous.

■ Déterminer le but et les objectifs à atteindre

Le plan d'action doit d'abord décrire le but et les objectifs. Ceux-ci découlent du ou des problèmes qu'on veut réduire ou solutionner.

Chaque composante du plan d'action est accompagnée d'une lettre. Le cas échéant, pour faciliter la lecture du texte qui s'y rapporte, cette même lettre est reproduite à côté du texte de présentation de la composante (pages 28 à 31).

Formuler le but **A**

Un but est un énoncé général qui indique un état souhaité par rapport à un ou plusieurs problèmes de sécurité. Il est habituellement global, non mesurable et a une visée à long terme. Les actions ciblant une diversité de problèmes sont généralement rassemblées sous un seul but (ex. : améliorer la sécurité routière dans un quartier, améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des personnes âgées de la municipalité, améliorer la sécurité dans la cour d'école). La formulation du but découle naturellement de la vision de la sécurité adoptée à l'étape de la mobilisation.

Déterminer les objectifs à atteindre **B**

Les objectifs sont formulés en fonction du ou des problèmes. Contrairement à un but, un objectif exprime un résultat mesurable à atteindre à un moment précis dans le futur. Il doit par conséquent être réaliste. Dans une perspective axée sur la sécurité globale, il n'est généralement pas recommandé de résumer l'ensemble du plan d'action sous un seul objectif. Il faudra alors déterminer plusieurs objectifs en fonction du ou des problèmes.

CHOISIR LES CIBLES D' ACTIONS ET LES MILIEUX OÙ AGIR

Au moment d'élaborer un plan d'action, il est important de réfléchir aux cibles sur lesquelles on peut agir et aux milieux dans lesquels on peut agir et tenir compte des actions préventives déjà en place déjà dans le milieu. Afin d'avoir un plan d'action intégré et efficace, il est suggéré de diversifier les cibles d'action et les milieux où agir et de mettre en place plusieurs actions simultanément.

Les cibles d'action

Pour atteindre un objectif, vous devez vous demander s'il est préférable d'agir sur les personnes, sur les environnements ou sur les deux à la fois. Lorsqu'on agit sur les personnes, on peut agir sur toutes les personnes d'un milieu de vie, sur un sous-groupe de personnes (ex. : personnes âgées, personnes handicapées, personnes habitant un quartier particulier) ou sur les deux. Lorsqu'on agit sur les environnements, les actions peuvent cibler l'environnement physique, soit l'environnement naturel, l'environnement bâti ou l'environnement technologique. Elles peuvent également cibler l'environnement social, soit l'environnement économique, l'environnement médiatique, l'environnement législatif et l'environnement socioculturel.

Les milieux où agir

Il faut ensuite décider sur quel type de milieu on veut agir. Il peut s'agir de milieux circonscrits comme un quartier, un parc, une piste cyclable, une école ou un milieu où se concentrent des populations particulières ou l'ensemble de la communauté.

La figure ci-dessous peut être utile pour réfléchir aux choix des actions à inscrire au plan d'action en fonction des cibles d'action et des milieux où on veut agir.

Figure 3 Choix des actions à inscrire au plan d'action selon le milieu et les cibles d'action

CIBLES D' ACTION MILIEUX OÙ AGIR	LES PERSONNES		LES ENVIRONNEMENTS	
	Toutes les personnes	Sous-groupe de personnes	Physique	Social
Milieu circonscrits				
Communauté dans son ensemble				

■ Déterminer les actions et définir les moyens pour les réaliser

Une fois le but, les objectifs ainsi que les cibles d'actions et les milieux où l'on veut agir déterminés, il faut planifier les actions à mettre en place afin d'atteindre chaque objectif. Pour être efficace, un plan d'action doit généralement comporter plusieurs actions agissant sur des cibles et des milieux diversifiés, menées de façon concertée et selon une séquence logique.

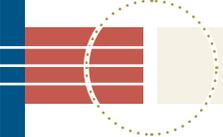
Pour chacune des actions **C**, il faut prévoir les activités à réaliser **D**, identifier une personne responsable **E**, un ou des partenaires ou collaborateurs le cas échéant **F**, les ressources nécessaires **G**, le budget requis **H** et prévoir un échéancier **I** et des indicateurs de résultats **J**.

- Les **actions** peuvent agir sur une cause préalablement identifiée (ex. : manque d'activités **C** de loisirs pour les adolescents) ou proposer la mise en place de mesures de protection (ex. : augmentation de la sécurité dans les résidences). Ces actions vont varier selon la cible visée (les personnes ou les environnements) et selon les milieux où l'on veut agir (un milieu circonscrit ou la communauté dans son ensemble).
- Les **activités** correspondent à ce qui doit être fait pour réaliser chaque action. **D**
- Pour chaque activité, au moins une personne **responsable** devra être identifiée. De même, il faut déterminer si la participation de **partenaires ou de collaborateurs** est requise pour la réalisation de l'activité ou si certains partenaires ou collaborateurs désirent s'impliquer et préciser leur rôle, le cas échéant. En ce sens, il faut s'assurer de l'intérêt de chacun. L'établissement de la contribution (rôle et responsabilités) de chaque partenaire ou collaborateur l'engage et l'associe officiellement au plan d'action. **E**
F
- Pour réaliser chaque activité, des **ressources humaines, techniques et matérielles** **G** seront nécessaires. Elles devront donc apparaître le plus possible au plan d'action. Le coût approximatif de chaque activité devra également être évalué. La décision d'inclure le **budget** dans la présentation du plan d'action appartient au groupe chargé de la réalisation de la démarche. Par contre, s'il est décidé que le budget n'apparaîtra pas au plan d'action, il faut malgré tout qu'il soit discuté et établi. Les stratégies pour l'obtention du financement seront également envisagées à ce moment, le cas échéant. **H**
- La plupart du temps, pour atteindre un objectif, il faut suivre un certain cheminement logique. C'est pourquoi il est préférable que vous établissiez une planification temporelle des activités (**échéancier**) et que vous précisiez dans quel ordre elles seront réalisées et que cet ordonnancement se reflète dans les échéances. **I**
- Parallèlement aux échéances, des **indicateurs de résultats** pourront être ajoutés au plan d'action. Un indicateur de résultat est un énoncé mesurable qui permet d'apprécier le niveau de réalisation d'une activité. En plus de permettre d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action, les indicateurs de résultats constituent un élément essentiel de l'évaluation du projet en établissant un étalon de mesure de l'atteinte des résultats attendus. **J**

■ Rédiger le plan d'action

La rédaction du plan d'action consiste à consigner dans un même document l'information accumulée au fil des étapes et des activités décrites précédemment. L'utilisation du modèle suggéré vous assurera de ne rien oublier. Rappelez-vous que la présentation du plan d'action doit être claire et attrayante. Trop de texte obscurcit la compréhension tandis que trop peu rend le plan d'action vague et incomplet. La présentation du plan d'action doit suivre un ordre logique. À titre d'exemple, la première activité doit être réalisée avant la deuxième activité ou en parallèle. Si une numérotation est utilisée, elle doit respecter l'ordre de réalisation des activités.

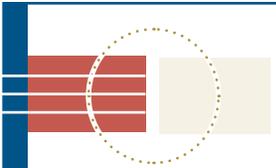
L'élaboration du plan de travail se fait généralement en quelques séances de travail et d'itération au cours desquelles la participation des partenaires et des collaborateurs est essentielle. Vous pouvez décider de confier la rédaction du plan d'action à un responsable ou à un coordonnateur. Une autre possibilité est la création de sous-groupes de travail en fonction des problèmes de sécurité ou des objectifs à atteindre, en gardant en tête la visée d'élaborer un plan d'action cohérent et intégré. Dans ce cas, une séance ou deux devront être dédiées à l'harmonisation du travail réalisé afin d'obtenir un tout cohérent et intégré.



Aide-mémoire sur le déroulement des activités

STRUCTURE INTERNE

<ul style="list-style-type: none"> ■ Le but à atteindre a-t-il été clairement défini ? 	Oui	Non
<p style="margin: 0; font-size: small; color: #0070c0;">COMMENTAIRE</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les objectifs à atteindre ont-ils été clairement définis ? 	Oui	Non
<p style="margin: 0; font-size: small; color: #0070c0;">COMMENTAIRE</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Est-ce que chaque objectif peut être atteint par la réalisation des actions identifiées ? 	Oui	Non
<p style="margin: 0; font-size: small; color: #0070c0;">COMMENTAIRE</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les activités énumérées visent-elles à atteindre l'action identifiée ? 	Oui	Non
<p style="margin: 0; font-size: small; color: #0070c0;">COMMENTAIRE</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les activités sont-elles présentées selon la séquence dans laquelle elles doivent se dérouler (par exemple, la formation des animateurs précède les ateliers qu'ils devront animer) ? 	Oui	Non
<p style="margin: 0; font-size: small; color: #0070c0;">COMMENTAIRE</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le responsable de chaque action est-il bien identifié ? 	Oui	Non
<p style="margin: 0; font-size: small; color: #0070c0;">COMMENTAIRE</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les ressources humaines, techniques, matérielles et financières requises pour la réalisation des activités sont-elles précisées ? 	Oui	Non
<p style="margin: 0; font-size: small; color: #0070c0;">COMMENTAIRE</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'échéancier pour réaliser les activités est-il établi ? 	Oui	Non
<p style="margin: 0; font-size: small; color: #0070c0;">COMMENTAIRE</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



COHÉRENCE

■ Le plan d'action couvre-t-il l'ensemble des problèmes choisis ? Oui Non
COMMENTAIRE

■ Les secteurs interpellés par chaque problème participent-ils au plan d'action ? Oui Non
COMMENTAIRE

FAISABILITÉ

■ Est-ce que le plan d'action prévoit quelques activités qui auront des résultats à court terme ? Oui Non
COMMENTAIRE

■ Est-ce que les rôles et responsabilités de chaque partenaire ou collaborateur sont clairement définis ? Oui Non
COMMENTAIRE

■ Les ressources humaines, matérielles et financières requises pour la réalisation des activités sont-elles disponibles ? Oui Non
COMMENTAIRE

■ A-t-on réussi à obtenir le soutien des partenaires et collaborateurs sollicités ? Oui Non
COMMENTAIRE

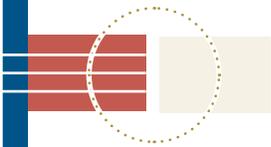
■ Le calendrier des échéances pour mettre en œuvre les activités est-il réaliste ? Oui Non
COMMENTAIRE

ACCEPTABILITÉ

■ Les activités reçoivent-elles l'appui des partenaires et de la population ? Oui Non
COMMENTAIRE

■ Les activités respectent-elles les droits et libertés des individus ? Oui Non
COMMENTAIRE

■ L'ensemble des composantes du plan d'action fait-il l'objet d'un consensus ? Oui Non
COMMENTAIRE



EFFICACITÉ

- Les activités permettent-elles d'atteindre les objectifs fixés (nature, intensité, durée, fréquence, clientèle cible, pertinence) ? **Oui**
 Non

COMMENTAIRE
- Y a-t-il des preuves suffisantes démontrant que les actions planifiées vont permettre d'atteindre l'objectif fixé (actions efficaces) ? **Oui**
 Non

COMMENTAIRE

INTÉGRATION

- Est-ce que les actions prévues au plan visent différentes cibles d'action et différents milieux ? **Oui**
 Non

COMMENTAIRE
- Est-ce que des causes communes à plusieurs problèmes sont identifiées et, le cas échéant, font-elles l'objet d'actions ? **Oui**
 Non

COMMENTAIRE
- Est-ce que les différents secteurs et partenaires pertinents sont impliqués dans le plan d'action ? **Oui**
 Non

COMMENTAIRE
- Est-ce qu'il y a des actions qui entrent en conflit ou dédoublent une autre action du plan d'action ou une action déjà en place dans le milieu ? **Oui**
 Non

COMMENTAIRE



VALIDER ET DIFFUSER LE PLAN D'ACTION

Plusieurs aspects méthodologiques suggérés dans ce volume constituent en soi des activités de validation (ex. : l'utilisation des constats du diagnostic, la contribution de plusieurs partenaires dans le choix des priorités et dans la réalisation du plan d'action). La validation peut donc être considérée comme une activité plus ou moins continue tout au long du cheminement. Par contre, la validation peut faire l'objet d'une étape particulière. Cette décision appartient à l'équipe de travail et sera fonction du contexte entourant la démarche, des enjeux présents, du ou des problèmes ou de la dynamique propre à la communauté visée. Dans l'éventualité où l'équipe de travail juge qu'il est important de mener un exercice de validation, il est préférable de bien le planifier en se demandant :

- Pourquoi veut-on valider le plan d'action (ex. : pertinence, acceptabilité, réalisme, réponse adéquate aux besoins, adhésion des partenaires, résistances) ?
- Auprès de qui la validation sera-t-elle conduite (ex. : citoyens, décideurs ou gestionnaires, politiciens, partenaires, groupes ciblés de la population, population en général, milieu des affaires) ?
- Comment les commentaires et les suggestions récoltés dans le cadre de cette validation seront pris en compte ?
- Quelles seront les stratégies privilégiées pour mener cette validation (ex. : consultation sous forme de rencontres formelles, forums de discussion, sondage) ?
- Quels sont les moyens retenus pour présenter le contenu du plan d'action (ex. : publication du plan d'action en format imprimé ou en format électronique disponible sur un site Web, résumé, extractions de certaines parties du plan d'action, présentation en format *PowerPoint*) ?
- Qui en sera responsable (ex. : tous les membres du comité, une personne en particulier) ?
- Quand cette validation aura-t-elle lieu ?
- Quel budget sera nécessaire ?

Une fois la validation complétée et les modifications apportées au plan d'action, ce dernier pourra être diffusé selon une formule que vous aurez déterminée. Pour établir le plan de communication, il faut garder en tête que tous ceux auxquels vous désirez vous adresser n'ont pas les mêmes besoins et qu'il faut parfois éviter de froisser des susceptibilités. Par exemple, il peut être stratégique de présenter le plan d'action à des gestionnaires et à des élus avant de le diffuser plus largement. Par ailleurs, lorsque vous vous adressez à la population générale, vous pourriez choisir de faire une série d'articles dans le journal local pour présenter l'ensemble de la démarche et les différentes parties du plan d'action. Aux représentants de la municipalité (élus et hauts fonctionnaires), vous pourriez donner une copie intégrale du plan d'action après une présentation sommaire des éléments sur lesquels vous désirez renforcer leur adhésion. De plus, vous pourriez décider de mettre une copie électronique intégrale du plan d'action sur le site Web de la municipalité ou celui de l'organisme responsable de la démarche. En résumé, vous obtiendrez de meilleurs résultats si vous adaptez votre manière de présenter le plan d'action au public que vous ciblez en fonction des objectifs poursuivis. Les questions suivantes, très semblables à celles de la validation, pourront guider votre réflexion à ce sujet :

- Pourquoi veut-on diffuser le plan d'action (ex. : adhésion, engagement, information) ?
- Auprès de qui sera-t-il diffusé (ex. : citoyens, décideurs ou gestionnaires, politiciens, partenaires, groupes ciblés de la population, population en général, milieu des affaires) ?
- Quelles seront les stratégies privilégiées pour valider le plan d'action (ex. : rencontres formelles, site Web, médias écrits et électroniques) ?

- Quels sont les moyens retenus (ex. : publication du plan d'action en format imprimé ou en format électronique disponible sur un site Web, résumé, extraction de certaines parties du plan d'action, présentation en format *PowerPoint*) ?
- Qui sera responsable de la diffusion du plan d'action (ex. : tous les membres de l'équipe de travail, une personne en particulier) ?
- À quel moment sera-t-il diffusé ?
- Avec quel budget, si nécessaire ?



LA PLANIFICATION DES ACTIONS EN BREF

À la fin de l'étape de planification des actions, vous avez donc en main :

- le sommaire des opportunités et des barrières présentes dans le milieu qui seront à prendre en considération au moment du choix des actions à inscrire au plan d'action,
- une liste d'actions reconnues efficaces ou prometteuses pour réduire ou solutionner le(s) problème(s),
- un plan d'action comprenant un but et des objectifs, une liste d'action à mettre en œuvre et les différentes activités à réaliser pour y parvenir.

Vous êtes maintenant parvenus à la fin de la démarche structurée de planification des actions visant à maintenir ou améliorer la sécurité. Vous avez en main un plan d'action et c'est maintenant le temps de le mettre en œuvre !

Dans le cas où le groupe de travail aurait décidé de réaliser une activité d'évaluation du processus²⁰ ayant comme objet la démarche en elle-même au moment de déterminer l'objectif du projet (voir section *Déterminer l'objectif du projet* du *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*), cette activité pourrait être réalisée parallèlement à la mise en œuvre du plan d'action.

L'exemple suivant regroupe les différentes activités réalisées à l'étape de planification des actions. Quoique fictif, cet exemple se veut le plus vraisemblable possible.

20. Des outils pouvant être utiles lors de l'évaluation sont disponibles sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>



L'exemple de la municipalité de Saint-Gelais

Afin de proposer des actions adaptées à la réalité de la municipalité de Saint-Gelais, le groupe de travail a identifié certaines opportunités pouvant aider à l'implantation des actions ainsi que de possibles barrières qu'il faudra prendre en considération.

Opportunités

- Le conseil municipal est motivé à améliorer le niveau de sécurité de la municipalité de Saint-Gelais et un budget provisoire est alloué au plan d'action stratégique en matière de sécurité.
- L'obtention d'une subvention dans le cadre d'un programme gouvernemental d'amélioration des infrastructures afin de revitaliser certains quartiers de la municipalité pourrait venir bonifier le budget provisoire alloué au plan d'action stratégique en matière de sécurité.
- La forte présence de jeunes dans le milieu est considérée comme une opportunité, compte tenu de leur énergie positive, de l'intérêt manifesté par ces derniers lors des forums de discussion et des solutions qu'ils ont eux-mêmes proposées à cette occasion.
- La chambre de commerce est prête à investir pour favoriser une relance économique de la municipalité de Saint-Gelais.
- Des travaux pour la revitalisation de certains secteurs sont en cours. Certaines actions touchant notamment l'environnement pourront possiblement profiter de ce contexte en insérant la préoccupation « sécurité » dans les travaux qui seront réalisés.
- Des groupes communautaires et des comités de citoyens sont présents et actifs sur l'ensemble du territoire.

Barrières

- Des élections municipales se tiendront dans un an, ce qui pourrait modifier quelque peu les orientations du conseil municipal en matière de sécurité.
- Une opération similaire visant à stimuler le développement économique de la municipalité a été menée il y a cinq ans. Elle a suscité de nombreuses critiques et a généré de l'insatisfaction au sein de la population et chez les différentes parties prenantes, tant au niveau du processus que des résultats obtenus.

Afin de déterminer les actions à mettre en place pour réduire ou solutionner les problèmes, le groupe de travail a d'abord colligé l'ensemble des actions répertoriées lors des activités précédentes, soit à travers les différents documents consultés ou les idées émises par la population sondée et les différentes personnes rencontrées. Cette liste a été bonifiée en tenant compte de l'expertise des membres du groupe de travail et d'informations publiées par des organismes interpellés par la sécurité (ex. : rapports, expériences prometteuses rapportées, plans d'action développés dans d'autres municipalités).

Le groupe de travail a ensuite soumis l'ensemble des actions répertoriées à un expert en criminologie et à un expert en transport, en contextualisant leur demande dans le cadre d'une démarche structurée de planification des actions visant l'amélioration de la sécurité. Ces derniers ont été invités à valider la liste des actions pouvant réduire ou solutionner les problèmes et à la bonifier, le cas échéant. En plus de suggérer quelques ajouts d'actions pertinentes à considérer, les experts ont souligné l'importance de ne pas oublier de mettre en place des actions pour amoindrir les difficultés économiques de la population du Quartier Sud et de privilégier les actions visant l'environnement physique pour améliorer la sécurité routière.

Le groupe de travail a ensuite formulé différents objectifs pour réduire ou solutionner les trois problèmes de sécurité. En cohérence avec les orientations du conseil municipal, il a été décidé que le plan d'action porterait sur une période de trois ans.

1. **Problème de vols par effraction** dans la municipalité, principalement dans les résidences du Quartier Nord.

- Objectif 1 : D'ici trois ans, réduire de 75 % le nombre de vols par effraction dans les résidences du Quartier Nord.

2. **Problèmes de désordre et d'incivilités** dans plusieurs secteurs de la ville associés notamment au délabrement de certains lieux publics, à la présence d'immeubles abandonnés et aux comportements de certains groupes de jeunes (appropriation de certains lieux publics et tapage nocturne).

- Objectif 2 : D'ici un an, réduire de 75 % le nombre de graffitis observés dans la ville.
- Objectif 3 : D'ici un an, réduire de 50 % les plaintes pour tapage nocturne.
- Objectif 4 : D'ici trois ans, obtenir un taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances comparable à celui observé dans la province.

3. **Problèmes de sécurité routière** dans plusieurs secteurs de la municipalité (sécurité des enfants lors de leurs déplacements et excès de vitesse).

- Objectif 5 : D'ici trois ans, augmenter d'au moins 50 % le nombre d'enfants demeurant à moins d'un kilomètre de l'école s'y rendant généralement à pied (au moins 3 fois par semaine).
- Objectif 6 : D'ici deux ans, diminuer de 75 % le nombre de conducteurs ne respectant pas les limites de vitesse permises dans l'ensemble des secteurs de la ville et dans les rues avoisinant les écoles en période scolaire.

Le groupe de travail a ensuite commencé à élaborer un plan d'action intégré en se souciant de proposer des actions efficaces respectant les conditions favorisant la sécurité d'une communauté et en diversifiant les cibles d'action et les milieux où agir. Des indicateurs de résultats permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du plan d'action ont également été identifiés et les actions préventives déjà en place ont été prises en compte pour ne pas répéter ce qui se fait déjà.

Ce plan d'action a été soumis au conseil municipal aux fins de validation (contenu et budget demandé). Après avoir apporté des modifications mineures à la demande du conseil, le plan d'action adopté a fait l'objet d'une présentation lors d'une séance d'information et a été diffusé sur le site Web de la municipalité, sur les réseaux sociaux et dans le journal local.

Au terme de la démarche structurée de planification des actions visant l'amélioration de la sécurité dans la municipalité de Saint-Gelais, le groupe de travail a réalisé le diagnostic de sécurité de Saint-Gelais et a produit un plan d'action conformément au mandat reçu. Le budget nécessaire à la réalisation de chaque activité a été discuté et établi, mais n'est pas inclus dans la présentation du plan d'action puisqu'il est déterminé en tenant compte de l'obtention ou non d'une demande de subvention déposée dans le cadre d'un programme gouvernemental d'amélioration des infrastructures afin de revitaliser certains quartiers de la municipalité. La municipalité de Saint-Gelais, avec l'aide de divers partenaires et collaborateurs, est maintenant prête à mettre en œuvre le plan d'action et à en mesurer les effets.

Un extrait du plan d'action est présenté aux pages suivantes.

Extrait du plan d'action de la municipalité de Saint-Gelais

AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA POPULATION				Objectifs ciblés : 1, 2, 3 et 4	
Activités	Responsable	Partenaires collaborateurs	Ressources humaines, techniques et matérielles	Échéancier	Indicateurs de résultats

Mise sur pied d'une table de concertation pour développer des activités économiques dans le Quartier Sud	Président de la chambre de commerce	Centre local de développement Municipalité	Organisateur communautaire	An 1 (mai)	Table de concertation mise sur pied Première rencontre réalisée
Promotion d'un partenariat entre le milieu de l'éducation et le centre local de développement pour favoriser la rétention des jeunes dans la région	Président de la chambre de commerce	Cégep Centre local de développement	Professionnel du centre local de développement	An 1 (avril)	Première rencontre pour établir le partenariat

AUGMENTATION DE L'OFFRE DE LOISIRS POUR LES JEUNES				Objectifs ciblés : 2, 3 et 4	
Activités	Responsable	Partenaires collaborateurs	Ressources humaines, techniques et matérielles	Échéancier	Indicateurs de résultats

Sonder les jeunes sur les possibilités d'amélioration de l'offre de loisirs	Directeur du service de la vie communautaire	Directeurs d'écoles Organismes de sports et loisirs	Technicien en recherche	An 1 (avril)	Avoir réalisé un sondage auprès des jeunes pour documenter leurs besoins
Soutien aux maisons des jeunes pour bonifier leur programmation	Directeur du service de la vie communautaire	Jeunes	Technicien en loisirs	An 1 (décembre)	Offrir une programmation bonifiée

RÉDUCTION DE LA VITESSE PRATIQUÉE DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA VILLE				Objectif ciblé : 6	
Activités	Responsable	Partenaires collaborateurs	Ressources humaines, techniques et matérielles	Échéancier	Indicateurs de résultats
Installation de radars pédagogiques mobiles pour inciter les automobilistes à ralentir	Directeur adjoint du service de police	Bureau de la mobilité durable	Équipe du service de police	An 1 (septembre)	Radars pédagogiques mobiles installés
Installation de ralentisseurs physiques de la circulation sur les artères longeant les écoles	Directeur des travaux publics	Bureau de la mobilité durable Service de police	Équipe des travaux publics	An 2 (avril)	Dos d'âne installés aux abords des écoles
Aménagement des rues favorisant le respect des limites de vitesse et les déplacements à pied ou à vélo	Directeur des travaux publics	Comité de citoyens Service de police Clubs de marche et clubs de cyclistes	Équipe des travaux publics Équipe de l'urbanisme	An 2 (juin)	Dos d'âne installés aux endroits prévus Bandes cyclables ajoutées sur les artères principales
Installation de radars photographiques mobiles aux endroits où la vitesse est un problème et la surveillance policière difficile	Directeur adjoint du service de police	Bureau de la mobilité durable	Équipe du service de police	An 2 (juin) An 2 (septembre)	Liste des endroits où la vitesse est un problème et la surveillance policière difficile Radars photographiques mobiles installés

Références

- AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. *Glossaire des termes pertinents relatifs aux compétences essentielles en santé publique*. [<http://www.phac-aspc.gc.ca/ccph-cesp/glos-i-p-fra.php>]
- COMMUNITY TOOL BOX. *Developing strategic and action plans*. [<http://ctb.ku.edu>]
- COTTER, B. et HANNAN, K. (1999). *Our community our future: A guide to Local Agenda 21*, Environs Australia, Commonwealth of Australia, Canberra, 190 p.
- DAHLBERG, L. L. et KRUG, E.G. (2002). « La violence — Un défi planétaire », dans Krug, E.G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. et Lozano-Ascencio. R. (sous la direction de), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, Organisation mondiale de la santé, p. 3-23.
- DOLL, L. S., SAUL, J. R. et ELDER, R. W. (2007). « Injury and violence prevention interventions: An overview », dans Doll, L. (sous la direction de), *Handbook of injury and violence prevention*, New York, Springer, p. 21-32.
- EDWARDS, P. et TSOUROS, A. D. (2008). *A healthy city is an active city: A physical activity planning guide*, Copenhagen, WHO Regional Office for Europe. [<http://www.euro.who.int>]
- GAGNON, C. (2007). « L'élaboration d'un plan d'action Agenda 21^e siècle local. Une opération décisive et délicate », dans Gagnon, C. et Arth, E., *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*. [<http://d4m.com>]
- GAGNON, S. et GAGNON, H. (2004). *Guide d'élaboration de projets et de plans d'action en prévention de la criminalité*, Québec, ministère de la Sécurité publique du Québec. [<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca>]
- GOULET, C. (2000). *Module d'apprentissage. La prévention des traumatismes adaptée aux activités récréatives et sportives : définitions, concepts et stratégies d'intervention*, Secrétariat au loisir et au sport.
- LANGÉVIN, J. (2007). « La sécurité des milieux. Comprendre, identifier et contrôler les risques et les causes d'insécurité qui altèrent la cohésion sociale d'une municipalité », dans Gagnon, C. et Arth, E., *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*. [<http://d4m.com>]
- LAVERACK, G. et LABONTE, R. (2000). « A planning framework for community empowerment goals within health promotion », *Health Policy and Planning*, vol. 15, n° 3, p. 255-262.
- LEVAQUE, R., LEHÉNAFF, L. et MAURICE, P. (2006). *Formation pour l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- MCCULLUM, C., PELLETIER, D., BARR, D. et WILKINS, J. (2002). « Use of participatory planning process as a way to build community food security », *Journal of the American Dietetic Association*, vol. 102, n° 7, p. 962-967.

- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (1994). *Le plan d'action : composantes*.
- NATION, M., CRUSTO, C., WANDERSMAN, A., KUMPFER, K. L., SEYBOLT, D., MORISSEY-Kane, E. et DAVINO, K. (2003). « What works in prevention. Principles of effective prevention programs », *American Psychologist*, vol. 58, n^{os} 6-7, p. 449-456.
- NEWBURN, T. et JONES, T. (2002). *Consultation by crime and disorder partnerships*, Londres, Home Office, « Policing and Reducing Crime Unit: Police Research Series ».
- OXMAN, A.D., SCHÜNEMANN, H. J. et FRETHEIM, A. (2006). « Improving the use of research evidence in guideline development 2. Priority setting », *Health Research Policy and Systems*, vol. 4, n^o 14.
- PINEAULT, R. et DAVELUY, C. (1990). *La planification de la santé. Concepts, méthodes, stratégies*, Montréal, Agence d'ARC inc.
- REDDI. *Données et renseignements sur le développement économique rural*.
- SAUVE-QUI-PENSE (2004). *Thésaurus de la terminologie de la prévention des traumatismes*, Toronto, Sauve-qui-pense.
- SAVIGNAC, J., LELANDAIS, I., SAGANT, V., CAJELAIT, M., HENGEN G. et NEUFORGE, S. (2007). *Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution. Manuel pratique pour l'action locale*, Montréal, Centre international pour la prévention de la criminalité.
- SHAPIRO, J. *Plan d'action. Civicus. Boîte à outils complète*. [<https://www.civicus.org/monitoring-toolkits/fr/>]
- SIMARD, P. et GAGNON, C. (2007). « La vision stratégique. Se donner une vision commune de notre avenir », dans Gagnon, C. et Arth, E., *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*. [<http://d4m.com>]
- WHITZMAN, C. (2008). *The handbook of community safety, gender, and violence prevention*, Londres, Earthscan.

ANNEXE 1

DESCRIPTION ET UTILITÉ DES SOURCES ET DES MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES



Sources et méthodes de collecte de données

Cette annexe porte sur les sources et méthodes de collectes de données suivantes :



DOCUMENTS EXISTANTS

STATISTIQUES DISPONIBLES



ENQUÊTE

OBSERVATION DIRECTE DU MILIEU

FORUMS DE DISCUSSION

ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS

Vous trouverez dans les fiches synthèses une description sommaire de chacune des sources et méthodes, leur utilité dans la démarche structurée de planification des actions, ainsi que leurs principaux avantages et inconvénients.

Le tableau 1 résume, pour l'ensemble des sources et méthodes de collecte de données, leur niveau d'utilité selon chacune des étapes de la démarche structurée de planification des actions.



DOCUMENTS EXISTANTS

Description

Les documents existants réfèrent à tous types de publications émanant d'un groupe organisé ou d'un organisme. Il peut s'agir de publications officielles d'organisations, de documents administratifs tels que des rapports annuels, des rapports internes non diffusés, des articles de revues ou de journaux, des mémoires et des publications d'organismes communautaires et d'associations, ainsi que d'écrits portant sur des expériences ou des actions efficaces ou non.

Utilité dans la démarche

- Documenter différents problèmes de sécurité à partir des données disponibles ou des préoccupations de citoyens ou de groupes de personnes et de positions d'organisations. Selon le type de document, il est parfois possible de considérer les multiples facettes d'un problème (ex. : données factuelles, perceptions, opinions dominantes, prises de position des acteurs en présence).
- Documenter l'historique d'un enjeu de sécurité.
- Approfondir les causes et les circonstances d'un problème à partir d'éléments contextuels.
- Documenter des pistes d'actions.

Avantages

- Permet de colliger de l'information gratuitement.
- Permet de suivre les variations dans le temps lorsque les documents sont produits de façon récurrente.

Inconvénients

- Bien que les documents existants puissent être utiles même s'ils ont été élaborés à d'autres fins, il faut s'assurer que l'information concerne le territoire ciblé, que les données sont à jour et que certains événements récents ne les ont pas modifiées.
- En l'absence de références intégrées à même le texte, il peut être difficile de départager l'information basée sur des faits de l'information basée sur l'opinion.

Commentaire

- Il faut accorder une attention particulière au type d'organisation qui a produit le document, à son expertise dans le domaine couvert, à la rigueur dont elle fait habituellement preuve et à sa crédibilité.

Comment obtenir des documents existants

Les documents existants peuvent être obtenus en parcourant les sites Web de différents organismes ou certaines bases de données. Vous pouvez également vous adresser à vos partenaires pour obtenir les documents publiés par leur organisation respective.



STATISTIQUES DISPONIBLES

Description

Les statistiques sont des données quantitatives construites à partir d'information colligée par différents organismes (ex. : gouvernement, instituts, services de police, municipalités, groupes communautaires). Ces informations concernent des faits, des comportements et des opinions. Elles portent sur de multiples aspects d'une population (ex. : démographie, décès, infractions commises). Les statistiques sont souvent colligées selon un cycle prédéterminé (ex. : une fois par année). Les mêmes mesures sont généralement utilisées d'un cycle à l'autre afin de favoriser les comparaisons et d'observer les variations dans le temps.

Utilité dans la démarche

- Faciliter la description des problèmes en fournissant des informations quantitatives entourant leur survenue.
- Faciliter la compréhension de certains problèmes en analysant l'association entre deux variables (ex. : taux de suicide selon le taux de chômage dans une région) ou en décrivant les variations dans le temps (ex. : évolution des décès par armes à feu).
- Cibler les causes d'un problème et les circonstances dans lesquelles il survient en apportant des éléments contextuels.

Avantages

- Fournit des données représentatives de la population.
- Offre des données généralement produites de façon récurrente, ce qui permet d'observer les variations dans le temps.
- Permet une comparaison des données avec d'autres territoires ou avec l'ensemble du Québec.

Inconvénients

- Les statistiques disponibles sont assujetties à un cadre prédéterminé qui ne permet pas toujours de faire les analyses souhaitées.
- Les données brutes ne sont accessibles qu'à des personnes ou organisations autorisées (ex. : Bureau du coroner, Infocentre). Il faut parfois faire une requête auprès de ces organisations pour obtenir certaines statistiques officielles (ex. : statistiques sur les consultations à l'urgence).
- Les statistiques disponibles permettent d'établir et de décrire des relations entre des variables, mais ne permettent pas nécessairement de les comprendre et de les expliquer, ni de déterminer un lien de causalité.

Commentaire

- Les statistiques disponibles ne rapportent pas nécessairement tous les événements ou actes commis. À titre d'exemple, beaucoup d'évènements violents ne sont pas rapportés aux organisations policières en raison de leur nature (ex. : violence psychologique, vols d'objets ayant peu de valeur financière), de leur intensité ou parce qu'ils ne font pas l'objet d'une plainte officielle.

Comment obtenir des statistiques officielles

Les statistiques disponibles peuvent être obtenues en parcourant les sites de différents organismes, en examinant des rapports ou en faisant des requêtes auprès des organismes responsables des bases de données désirées.



ENQUÊTE

Description

L'enquête par questionnaire est une méthode qui vise à recueillir de l'information auprès d'un échantillon représentatif d'une population. Le questionnaire est généralement rempli par un *intervieweur* ou rempli sous forme de sondage en ligne.

Les participants appelés à fournir l'information doivent répondre à un questionnaire comportant principalement des questions fermées, lesquelles fournissent des données quantitatives. Les questionnaires peuvent aussi comporter quelques questions ouvertes, lesquelles fournissent des données qualitatives.

Utilité dans la démarche

- Obtenir un portrait des principaux enjeux de sécurité auprès d'un échantillon représentatif de personnes composant une population.
- Dresser un portrait de la perception de la population concernant un ensemble d'enjeux de sécurité tels que le sentiment de sécurité des personnes, leur expérience de victimation, leur appréciation des services, les comportements d'évitement, le désordre et les incivilités.
- Décrire les problèmes de sécurité tels qu'ils sont vécus ou perçus par la population.
- Mesurer les effets du plan d'action à travers des indicateurs de suivi et de résultats lorsqu'une même enquête est répétée au moins une fois après sa mise en œuvre.

Avantages

- Permet d'obtenir une image représentative de la réalité du milieu à partir d'un échantillon représentatif de la population.
- Permet de comparer l'information colligée auprès de différents groupes à l'intérieur d'une même population.
- Permet de colliger de l'information d'une manière standardisée.
- Peut être réalisé assez rapidement.
- Une seule enquête peut couvrir un vaste éventail de thèmes de sécurité, incluant la victimation.

Inconvénients

- La réalisation d'une enquête peut être relativement coûteuse.
- Cette méthode génère souvent de l'information insuffisante pour comprendre en détail le pourquoi des situations vécues ou observées.

Commentaires

- Demande une expertise en méthode quantitative tant dans la conception de l'enquête qu'au moment de l'analyse des données.
- Cette méthode est généralement utilisée pour rejoindre un nombre important de personnes, davantage que d'autres méthodes comme les entretiens semi-dirigés, l'observation directe du milieu ou les forums de discussion. En plus de permettre le traitement d'une vaste gamme de problèmes de sécurité, cette méthode est la mieux adaptée pour collecter de l'information sur la victimation des personnes, en raison de l'anonymat qu'elle permet d'assurer.

Guide méthodologique

Le *Guide de réalisation d'une enquête* sur la sécurité des personnes d'un milieu de vie, ainsi que le *Questionnaire et mode d'emploi incluant un outil informatique pour faciliter la saisie, le traitement et l'analyse des données* sont disponibles sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>



OBSERVATION DIRECTE DU MILIEU

Description

L'observation directe du milieu est une méthode qui consiste à recueillir des informations sur un ensemble de situations problématiques au regard des caractéristiques ou comportements de personnes (ex. : incivilités et désordre dans les rues, comportements agressifs ou grossiers, vitesse excessive sur la route) ou des caractéristiques de l'environnement physique (ex. : graffitis, bâtiments ou places publiques mal entretenus, trottoirs mal éclairés ou mal déneigés).

Utilité dans la démarche

- Obtenir de l'information primaire (sans intermédiaire) concernant certaines particularités de l'environnement physique du milieu.
- Obtenir de l'information primaire (sans intermédiaire) concernant des comportements qui ont cours dans le milieu.
- Fournir des éléments contextuels utiles pour réfléchir aux causes des problèmes.

Avantages

- Permet de faire ressortir des faits plus explicites ou plus parlants par des exemples concrets observés sur le terrain.
- Permet d'obtenir une connaissance plus fine de la réalité du terrain.
- Dans la mesure où la personne construit l'information empirique à même les observations, l'absence d'intermédiaire réduit les biais liés à la subjectivité inhérente à la consultation de personnes par exemple lors d'entretiens ou d'enquête.
- Permet une certaine flexibilité pour ajuster la collecte des données d'un milieu à l'autre.

Inconvénients

- Les thèmes pouvant être traités par cette méthode sont limités. Ils concernent essentiellement l'environnement bâti et certains comportements et interactions observables.
- Les informations colligées sont limitées à ce qui est observable dans l'espace accessible au public, à moins d'obtenir l'autorisation du gestionnaire ou du propriétaire des lieux où l'on désire réaliser une activité d'observation du milieu.

Commentaire

- Les coûts de la méthode sont fonction du nombre de séances d'observation et du territoire à couvrir.

Guide méthodologique

Le *Guide d'observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité* est disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>. Les outils de collecte peuvent être adaptés selon les thèmes de sécurité à investiguer.



FORUMS DE DISCUSSION

Description

Le forum de discussion, aussi appelé groupe de discussion ou *focus group*, est une méthode désignant une discussion de groupe dirigée par un animateur à l'aide de questions ouvertes. Il a généralement pour objectif de faire ressortir les différents courants de pensée, tels qu'ils existent au sein de la population. En permettant l'observation de dynamiques conversationnelles, le forum de discussion permet de mieux comprendre la manière dont se créent des accords ou des désaccords concernant un sujet, ou encore, comment s'opèrent des changements de position.

Utilité dans la démarche

- Documenter les problèmes de sécurité tels qu'ils sont vécus ou perçus par la population.
- Comprendre les causes des enjeux ou des problèmes observés ou perçus.
- Traiter d'un problème en profondeur pour mieux le comprendre (ex. : manifestations, causes, solutions possibles).
- Valider le diagnostic de sécurité.
- Valider le plan d'action auprès des personnes concernées par le ou les problèmes et auprès des intervenants pour s'assurer qu'il soit adapté aux réalités et aux besoins du milieu.

Avantages

- L'implication des différents participants dans le forum de discussion est une bonne opportunité de mobilisation pour les actions futures.
- L'interaction entre les participants au forum peut révéler les dynamiques qui existent au sein de la communauté et entre certains groupes.
- Faire ressortir des avis plus explicites ou mieux ancrés dans le contexte que des informations recueillies à l'aide d'un questionnaire fermé.
- Recueillir les opinions de plusieurs personnes ou groupes de personnes et mieux saisir les points de convergence et de divergence entre ces derniers.
- Permet une certaine flexibilité pour ajuster la collecte des données en fonction de la composition des groupes.
- Peut être réalisé à faibles coûts.

Inconvénients

- Nombre limité de questions abordées à l'intérieur d'une session (5 à 8 questions au maximum).
- Certains thèmes sont plus difficiles à aborder (par exemple, l'expérience de victimation violente).

Commentaires

- Demande une expertise dans l'analyse de données qualitatives.
- Nécessite une bonne préparation et une excellente capacité d'animation pour assurer l'expression libre et équitable de tous.
- Les coûts de la méthode sont fonction du nombre de forums organisés et de la capacité d'analyser l'information qualitative qui en découle.

Guide méthodologique

Le *Guide d'organisation d'un forum de discussion* est disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>. Les outils de collecte peuvent être adaptés selon les thèmes de sécurité à investiguer.



ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS

Description

L'entretien semi-dirigé, aussi appelé entrevue semi-dirigée, est une méthode qui permet de colliger des données essentiellement qualitatives auprès d'un nombre restreint de personnes consultées en raison de leur expertise, leur expérience ou leur rôle dans la communauté et de leur bagage de connaissances utiles à la réalisation des objectifs du projet.

Utilité dans la démarche

- Documenter les problèmes de sécurité tels qu'ils sont perçus par les représentants de la population, par des experts ou autres informateurs clés.
- Faire ressortir des avis plus explicites ou mieux ancrés dans le contexte que des informations recueillies à l'aide d'un questionnaire fermé.
- Recueillir les opinions de plusieurs acteurs sur la sécurité du milieu.
- Valider le diagnostic de sécurité.
- Traiter d'un problème en profondeur pour mieux le comprendre (ex. : manifestations, causes, solutions possibles).

Avantages

- Permet d'obtenir des perceptions quant aux causes des situations observées ou perçues ou des avis d'experts.
- Permet d'avoir un point de contact auprès des groupes représentés par l'informateur clé, le cas échéant.
- Permet une certaine flexibilité pour ajuster la collecte des données d'un groupe à l'autre.
- Peut être réalisé à faibles coûts.

Inconvénient

- Les entretiens se limitent à un nombre restreint de participants.

Commentaires

- Compte tenu de la subjectivité des opinions exprimées, il faut avoir le souci de réaliser les entretiens auprès d'informateurs clés susceptibles d'exprimer l'ensemble des points de vue présents dans le milieu.
- Demande une expertise dans l'analyse de données qualitatives.
- Les coûts de la méthode sont fonction du nombre d'entretiens et de la capacité d'analyser l'information qualitative qui en découle.

Guide méthodologique

Le *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés* est disponible sur le site web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>. Les outils de collecte peuvent être adaptés selon les thèmes de sécurité à investiguer.

Tableau 1 Utilité des sources et méthodes de collecte de données selon les étapes de la démarche structurée de planification des actions

SOURCES ET MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES	ÉTAPES				
	Déterminer le diagnostic	Comprendre le(s) problème(s)		Planifier les actions	
	Identifier le(s) problème(s) de sécurité	Documenter le(s) problème(s)	Réfléchir aux causes	Recenser les actions efficaces ou prometteuses	Élaborer et valider le plan d'action
CONSULTATION DES DOCUMENTS EXISTANTS	+++	++	++	+++	
CONSULTATION DES STATISTIQUES DISPONIBLES	+++	++			
ENQUÊTE	+++	++	+		
OBSERVATION DIRECTE DU MILIEU	+++	++	+		
FORUM DE DISCUSSION	+	Auprès des personnes concernées directement par le problème ++	Auprès des personnes concernées directement par le problème +++	Auprès des personnes concernées directement par le problème ++	Auprès des personnes visées par le plan d'action ++
ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ	+	Auprès des personnes concernées directement par le problème +++	Auprès des personnes concernées directement par le problème ++ Auprès d'experts +++	Auprès des personnes concernées directement par le problème ++ Auprès d'experts +++	Auprès des personnes visées par le plan d'action ++ Auprès d'experts ++

Légende :
 + utilité faible
 ++ utilité moyenne
 +++ utilité élevée

ANNEXE 2

COMPRENDRE LE(S) PROBLÈME(S) — FICHE SYNTHÈSE



Comprendre le(s) problème(s) — Fiche synthèse

Cette fiche synthèse permet d'organiser et de présenter l'information recueillie sur chacun des problèmes.

SECTION 1

PROBLÈME

--

FAITS SAILLANTS AYANT PERMIS DE DÉTERMINER LE DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ

•
•
•
•

SECTION 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Manifestations détaillées et circonstances du problème :

Parties prenantes :

Personnes affectées, comment ? :

Où, depuis quand, à quels moments ? :

Perception du problème par la population (si disponible) :

Autres précisions :

SECTION 3

CAUSES DU PROBLÈME

Qu'est-ce qui peut expliquer la présence de ce problème dans le milieu ? Pourquoi ce problème est-il important dans le milieu ?

À quoi le problème semble-t-il lié, dans quelles conditions est-il aggravé ou atténué ?

Quels sont les modifications apportées ou les événements récents ayant un lien avec l'émergence du problème ?

SECTION 4

ACTIONS ENVISAGEABLES POUR RÉDUIRE OU SOLUTIONNER LE PROBLÈME

Quelles sont les actions déjà en place dans le milieu ?

Quelles sont les pistes d'action déjà identifiées ?

Quelles sont les opportunités et les barrières potentielles à la mise en place de ces actions ?

Quels partenaires et collaborateurs devraient être impliqués dans ces actions ?

Autres renseignements utiles

Cette fiche synthèse est disponible sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca>

*Institut national
de santé publique*

Québec 

